

NSC GROUPE

Spécialiste de l'équipement industriel

**RAPPORT
ANNUEL**

2018



SOMMAIRE

04 	Retour sur 2018
05 	Projets et perspectives 2019
06 	Le groupe NSC aujourd'hui
07 	Présence internationale
08 	Secteurs d'activité
09 	Gouvernance
11 	Attestation du rapport financier annuel
13 	Rapport de gestion du Conseil d'Administration
20 	Déclaration de performance extra-financière 2018
29 	Tableau des résultats financiers des cinq dernières années
30 	Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise
34 	Documents comptables annuels au 31 décembre 2018
35 	Comptes consolidés établis selon le référentiel CRC 99-02 • Bilan consolidé au 31 décembre 2018 • Compte de résultat consolidé • Annexe aux comptes consolidés
58 	Comptes sociaux • Bilan au 31 décembre 2018 • Compte de résultat • Projet d'affectation du résultat • Tableau de financement • Annexe aux comptes sociaux
75 	Rapports des Commissaires aux Comptes • Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés • Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels • Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés • Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital
83 	Projet de résolutions
86 	Informations juridiques et administratives
90 	Historique du Groupe

RETOUR SUR 2018

1

LÉGÈRE BAISSSE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET PROGRESSION SIGNIFICATIVE DU RÉSULTAT NET



- Chiffre d'affaires consolidé 2018 : 103,1 M€, soit + 3% sur 2017
- Résultat d'exploitation 2018 : 5,8 M€, soit -6% sur 2017
- Résultat net 2018 : 4,1 M€, soit + 281% sur 2017

2



ACTIVITÉ SOUTENUE POUR NSC FIBER TO YARN

- Fort niveau d'activité de NSC Fiber to yarn, pour la 3^{ème} année consécutive depuis l'intégration de SATM
- Activité commerciale soutenue jusqu'au 3^{ème} trimestre 2018
- Chine, Turquie, Iran et Inde pour 2/3 des ventes d'équipements neufs

3

REDRESSEMENT DE NSC PACKAGING, ANNÉE EXCEPTIONNELLE POUR FONDERIE SCHLUMBERGER



- Progression de la facturation de Pakea et Monomatic de 16% et de 41% respectivement, quasi-stabilité de celle de Fege
- Croissance de 10% du chiffre d'affaires Fonderie Schlumberger, au plus haut historique

4



ADAPTATIONS DE L'ORGANISATION DU GROUPE NSC

- Cession des actifs de l'activité de vis hydrodynamiques Elleo aux français Hydropower Plant et Hydroe en juin 2018
- Cessation de l'activité Monomatic Italie annoncée fin 2018 pour le 1^{er} semestre 2019
- Mise en location-gérance du fonds de commerce Pakea auprès de Fege au 1^{er} janvier 2019, afin de développer les synergies commerciales entre les deux entités
- Fege SAS renommé NSC Packaging SAS à la même date, maintien des marques commerciales Pakea et Fege

PROJETS ET PERSPECTIVES 2019



RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DE NSC PACKAGING

1

- Renforcement des équipes commerciales des marques Pakea et Fege en 2018. Promotion de solutions communes dès 2019
- Entrée de Pakea sur le marché des lignes de production de pailles carton pour boissons en 2019, en substitution des pailles plastique en cours d'interdiction dans de nombreux pays
- Poursuite des efforts de diversification de la clientèle Fege et début de prospection du marché nord-américain

2

FAIRE FACE AUX PERTURBATIONS DES MARCHÉS DE NSC FIBER TO YARN



- Baisse d'activité prévisible de NSC Fiber to yarn dès la mi-année 2019 : crise économique en Turquie, embargo en Iran et ralentissement de la croissance en Chine
- Poursuite de la politique d'innovation produits N.Schlumberger et SATM pour relancer la demande : nouvelles versions majeures de trois plateformes-clés présentées à ITMA 2019 Barcelone
- Approfondissement des options d'extension de l'offre pour la transformation de fibres naturelles en recrudescence: lin, jute, chanvre
- Intégration de la production de cardes chez N.Schlumberger



DES PROJETS POUR LES FILIALES AUTONOMES

3

- Poursuite par Monomatic de la conquête de solutions d'enroulage et de déroulage de nappes techniques industrielles : matériaux composites, films minces, métaux en bandes minces, produits contrecollés
- Elargissement de la clientèle internationale de Fonderie Schlumberger pour parer le tassement du marché européen de la sous-traitance perceptible depuis fin 2018

4

TASSEMENT DE PERSPECTIVES POUR 2019



- Reflux des entrées de commandes NSC Fiber to yarn attendu au second semestre et depuis le début d'année pour Fonderie Schlumberger
- Perspectives encourageantes pour NSC Packaging
- Globalement, volume d'affaires et résultat consolidé du groupe NSC attendus en réduction en 2019

LE GROUPE NSC AUJOURD'HUI

Expertise

CONCEPTION
DESIGN
INTÉGRATION
PROJET
INDUSTRIEL
SERVICE

Domaines d'application

textiles techniques · emballage
agro alimentaire · habillement
vins et spiritueux · BTP
fonderie · transport...

Chiffres Clés 2018

€ 103,1 M€ | Chiffre d'Affaire Consolidé

€ 5,8 M€ | Résultat d'Exploitation

€ 4,1 M€ | Résultat Net

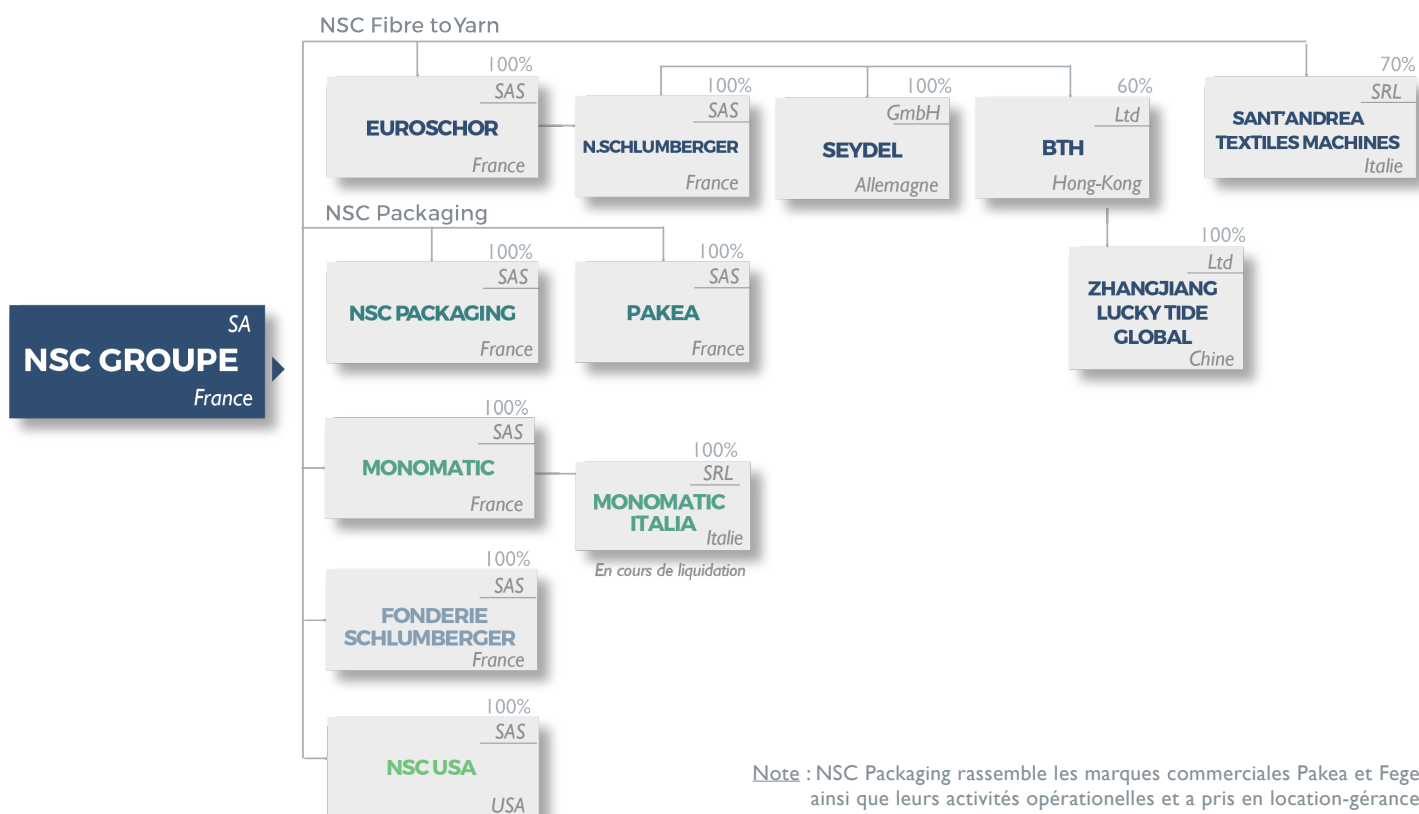
💡 0,9 M€ | R&D

👤 518 employés | Au 31 décembre 2018

💰 2,25 € par action | Dividende proposé

ORGANIGRAMME

au 1^{er} janvier 2019



Note : NSC Packaging rassemble les marques commerciales Pakea et Fege ainsi que leurs activités opérationnelles et a pris en location-gérance le fonds de commerce Pakea au 1^{er} janvier 2019

PRÉSENCE INTERNATIONALE

VENTES PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

5 %

40 %

28 %

27 %

AMERIQUE

EUROPE

ASIE &
OCEANIE

AFRIQUE &
MOYEN-ORIENT



PLUSIEURS MILLIERS
DE LIGNES ET D'ÉQUIPEMENTS
INSTALLÉS À TRAVERS LE MONDE

UN RÉSEAU DE
9 UNITÉS OPÉRATIONNELLES
EN EUROPE, AUX USA ET EN ASIE



UNE PRÉSENCE COMMERCIALE
S'APPUYANT SUR PLUS DE
100 AGENTS
DANS LE MONDE

France • Etats Unis • Italie • Allemagne
• Russie • Chine • Inde • Afrique du Sud
• Brésil • Mexique • Australie • Japon •
Iran • Canada • Indonésie • Finlande •
Maroc • Biélorussie • Argentine • Chili...

SECTEURS D'ACTIVITÉ

NSC, GROUPE SPÉCIALISTE DE L'ÉQUIPEMENT INDUSTRIEL

Depuis plus de 200 ans, le groupe NSC est réputé à l'international pour son savoir-faire en conception et en intégration de lignes complètes de production et pour la gestion de projets industriels complexes.



LIGNES PACKAGING
NSC PACKAGING

NSC PACKAGING: deux marques – PAKEA et FEGE – pour accompagner les clients dans la production de leurs emballages et dans le conditionnement de leurs produits. La complémentarité de ces marques permet au groupe NSC de se positionner comme un acteur significatif du secteur.



LIGNES TEXTILES
NSC FIBER TO YARN

Activité historique du groupe, la fabrication de machines pour la préparation à la filature des fibres longues cumule plus de 200 ans de savoir-faire et se prévaut d'une renommée d'excellence à l'international.



FONDERIE
FONDERIE SCHLUMBERGER

Fonderie Schlumberger, spécialisée en petites et moyennes séries, est reconnue pour la qualité irréprochable de ses fontes. Elle a su s'adapter à l'évolution technologique de la profession ainsi qu'à la complexité des besoins de ses clients.



MONOMATIC

Avec ses solutions de déroulage et d'enroulage, MONOMATIC est présent sur de nombreux marchés et applications, tels que le papier, le carton, les films (PVC, PET, BOPP ..) mais aussi les nappes techniques (complexes, fibre de verre, fibre de carbone, média synthétiques).

DIRECTION DES FILIALES



Etienne LEROI
Directeur Général
N.SCHLUMBERGER



Pascal BUZON
Directeur Général
NSC PACKAGING



Bernard MULLER
Directeur Général
MONOMATIC



David VERMELLE
Directeur Général
FONDERIE SCHLUMBERGER



Amaury DELAFORCADE
Président
NSC USA



Patrick STREHLE
Geschäftsführer
SEYDEL



Mario PLONER
Président
SATM

GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Au 1^{er} rang, de gauche à droite - Olivier BEYDON, Alain BEYDON (représentant ALSAPAR), Bruno AMELINE (Président), Pascal ROUHAUD (secrétaire du Conseil d'Administration)

Au 2^e rang, de gauche à droite - Régis BELLO, Sonia SIKORAV, Carine SALVY, Nadia KOCH, Christian KOCH

COMITÉ DE DIRECTION NSC GROUPE



De gauche à droite:

Pascal BUZON (Directeur du secteur NSC PACKAGING), Pascal ROUHAUD (Directeur Administratif et Financier),
Bruno AMELINE (Président Directeur Général), Etienne LEROI (Directeur du secteur FIBER TO YARN)

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(Article 222-3-1 du Règlement Général de l'AMF)

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Ameline', with a long horizontal stroke extending to the right.

Bruno AMELINE
Président-Directeur Général

Guebwiller, le 12 mars 2019

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale pour vous soumettre les comptes de NSC Groupe clos le 31 décembre 2018 et vous rendre compte de la marche des affaires dans les filiales du Groupe.

ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2018

Cession de l'activité Elleo

NSC Groupe a cédé l'ensemble des actifs de l'activité de conception et fabrication de vis hydrodynamiques pour la production d'électricité aux sociétés françaises Hydropower Plant et Hydreo le 13 juin 2018. Hydropower Plant et Hydreo sont spécialistes de matériel hydroélectrique de petite et moyenne puissance et entendent développer la technologie de vis hydrodynamique qui manquait à leur offre de produits.

Liquidation annoncée de Monomatic Italia

La cessation d'activité de la société Monomatic Italia a été annoncée en interne le 21 décembre 2018 ; une liquidation amiable de cette société est prévue au 31 mars 2019. Les savoir-faire de Monomatic Italia ont été progressivement transférés à Monomatic au cours des dernières années et la société ne comptait plus qu'un salarié au 31 décembre 2018.

Acquisition par SCI Florimmo d'un espace au rez-de-chaussée du bâtiment Louvre à Guebwiller

La SCI Florimmo, constituée le 10 avril 2017 et dont NSC Groupe détient 15,45% des titres, a acquis le 25 janvier 2018 en crédit-bail un espace immobilier de 1500m² au rez-de-chaussée du bâtiment Louvre à Guebwiller, vendu partiellement par NSC Groupe à la société Loft et Compagnie en 2016 pour le transformer en appartements et surfaces commerciales. Cet espace accueille en location la société L'Atelier Fitness qui y exploite une salle de sports depuis l'été 2018.

Légère baisse du résultat d'exploitation et progression significative du résultat net consolidé

La performance économique du groupe NSC en 2018 est restée globalement proche de celle de 2017. Le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 103,1 M€, en progression de 3%, et le résultat d'exploitation a reculé de 8%, à 5,8 M€.

Le secteur NSC Packaging a bénéficié d'un regain d'activité de Pakea, dont la facturation a augmenté de 10%, et d'une croissance faible des ventes de Fege. La perte opérationnelle du secteur s'est en conséquence réduite de 47%, à - 0,9 M€. Concernant 2017, le résultat de Fege avait été défavorablement impacté par un report sur le 1^{er} semestre de coûts sur affaires facturées en 2016 à hauteur de 372 K€.

Le chiffre d'affaires du secteur NSC Fiber to Yarn a diminué de 4% en 2018, les facturations de Seydel et de SATM surtout s'inscrivant en retrait de respectivement - 12% et - 18% par rapport à 2017. L'activité de N.Schlumberger est restée soutenue et le chiffre d'affaires 2018 a progressé de 3%, grâce

au carnet de commandes important en début d'année et à la bonne tenue des marchés turc et iranien jusqu'en milieu d'année. Le résultat d'exploitation du secteur a néanmoins baissé de 21%, à 6,6 M€ ; toutefois, l'exercice 2017 avait bénéficié d'une rentabilité exceptionnellement forte de SATM due à un fort effet volume et une valorisation favorable des stocks, et de conditions d'exploitation très satisfaisantes pour les autres sociétés.

Fonderie Schlumberger a réalisé son meilleur niveau de facturation depuis sa filialisation : après une progression de 11% en 2017, le chiffre d'affaires a augmenté à nouveau de 10% en 2018 et a bénéficié au 1^{er} semestre d'une forte demande des principaux clients, notamment du secteur textile. La progression du volume, la bonne maîtrise des conditions d'exploitation et l'évolution favorable du mix produit ont permis d'enregistrer un résultat d'exploitation de 0,4 M€ en 2018 contre une perte de - 0,2 M€ en 2017, année qui avait été perturbée par trois arrêts de production.

Le secteur Autres activités englobe désormais Monomatic, dont les caractéristiques communes et les synergies avec les sociétés du secteur NSC Packaging sont limitées. Dans ce périmètre, le chiffre d'affaires du secteur est en retrait de 4% en 2018. 2017 avait bénéficié de la facturation par NSC Environnement de matériels livrés au 2^{ème} semestre pour 0,8 M€ et d'une refacturation par NSC USA à des clients américains de matériels livrés par Pakea à hauteur de 1,0 M€. Le chiffre d'affaire de Monomatic a augmenté de 40% en 2018 et a permis de quasiment compenser l'absence des facturations exceptionnelles de 2017 mentionnées ci-avant.

Le résultat d'exploitation de Monomatic a poursuivi son redressement en 2018, à 0,6 M€ contre 0,3 M€ en 2017 ; les charges de fonctionnement de NSC Groupe se sont accrues de 0,2 M€ en 2018, alors qu'un boni de 0,3 M€ concernant la fusion réalisée avec Freaco impactait favorablement le résultat de 2017. Globalement, le résultat d'exploitation du secteur Autres activités s'est dégradé de -0,3 M€ en 2018.

La filiale commerciale et de services américaine NSC USA a maintenu son résultat opérationnel proche de l'équilibre en 2018.

Les filiales Société Belge d'Automatismes et Servitex sont toujours en cours de liquidation.

Le résultat net consolidé a été multiplié près de 4 fois en 2018 par rapport à 2017, à 4,1 M€, principalement du fait d'une dépréciation des écarts d'acquisition de Pakea et Fege pour -4,8 M€ en 2017, et d'un impôt sur les résultats positif de 0,4 M€ en 2018. L'écart d'acquisition de Fege a toutefois été déprécié à nouveau de - 1,9M€ en 2018.

PERSPECTIVES POUR 2019

Le secteur NSC Fiber to yarn bénéficie d'un bon carnet de commandes en début d'exercice et le volume d'activité devrait se maintenir à un niveau soutenu au 1^{er} semestre.

Toutefois ce carnet est déséquilibré, constitué essentiellement de machines de peignage de laine pour les marchés chinois et d'Europe de l'est. Les marchés turc et iranien, qui ont porté l'activité du secteur ces dernières années, sont à l'arrêt du fait de

contextes géopolitiques très défavorables. Une baisse sensible de l'activité de NSC Fiber to yarn est anticipée pour le 2^{ème} semestre 2019 et surtout pour 2020.

Les perspectives du secteur d'activité Packaging sont plus encourageantes. Les carnets de commandes de Pakea et Fege sont plus conséquents en début d'année 2019 qu'en 2018, et l'investissement commercial effectué en 2017 sur les deux marques devrait porter ses fruits.

Fonderie Schlumberger fait face depuis le 4^{ème} trimestre 2018 à un recul significatif de ses entrées de commandes. Le niveau de chiffre d'affaires réalisé en 2018 ne pourra pas être maintenu en 2019.

Le rebond d'activité de Monomatic amorcé depuis 2017 devrait se prolonger en 2019.

Globalement, le volume d'affaires et le résultat d'exploitation consolidés du groupe NSC devraient reculer en 2019.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes de l'exercice ont été établis en distinguant les produits et charges des activités poursuivies de celles des activités abandonnées qui n'ont entraîné aucun impact sur les comptes de l'exercice 2018.

Le chiffre d'affaires consolidé 2018 s'établit à 103,1 M€, en augmentation de 3% par rapport à 2017.

Le résultat d'exploitation 2018 a baissé de 8% par rapport à 2017, passant de 6,3 M€ à 5,8 M€ compte tenu des variations suivantes :

- Le résultat du secteur Fiber to yarn est en retrait de 21% par rapport à l'année passée. Un niveau d'activité soutenu a permis à N.Schlumberger d'enregistrer une croissance de 7% de son résultat d'exploitation. Toutefois, les résultats de SATM et de Seydel sont en repli de respectivement 65% et 15%. SATM avait bénéficié en 2017 d'un effet volume favorable très conséquent et d'un effet positif sur les stocks.
- La perte opérationnelle du secteur Packaging s'est réduite de 47% grâce au redressement du niveau d'activité de Pakea en 2018. Concernant 2017, le résultat de Fege avait été impacté par un report sur le 1^{er} semestre de coûts sur affaires facturées en 2016 à hauteur de 372 K€,
- Fonderie Schlumberger a bénéficié d'un niveau d'activité très élevé, d'une bonne maîtrise de ses conditions d'exploitation et des efforts commerciaux réalisés depuis 2017 sur le mix produit. Ces conditions favorables ont permis d'enregistrer un résultat d'exploitation de 433 K€ en 2018 contre une perte de 174 K€ en 2017, année qui avait été perturbée par 3 arrêts de production.

Compte tenu d'un résultat financier négatif à hauteur de 0,2 M€, le résultat courant des sociétés intégrées est en repli de 0,8 M€ en 2018 à 5,6 M€.

L'incidence du résultat exceptionnel est négligeable en 2018 ; des produits de cession d'immobilisations corporelles avaient été constatés en 2017 à hauteur de 0,6 M€.

Un produit d'impôts net a été constaté en 2018 à hauteur de 0,4M€ contre une charge de 1,2 M€ en 2017. Ce crédit d'impôts net résulte d'un report déficitaire en France et d'une forte augmentation des crédits d'impôts, notamment pour SATM.

Le bénéfice net consolidé 2018, s'élève à 4,1 M€, en croissance significative par rapport au résultat de 1,1 M€ enregistré en 2017. L'exercice écoulé a été impacté par la dépréciation de l'écart d'acquisition de Fege pour 1,9 M€ contre 4,8 M€ de dépréciations des écarts d'acquisition de Fege et de Pakea enregistrés en 2017.

Les capitaux propres part du groupe à fin 2018 s'établissent à 56,3 M€ et représentent 52% du bilan, niveau identique à celui constaté fin 2017.

La trésorerie nette des dettes financières à moins d'un an s'établit à 19,3 M€ à fin 2018 et a diminué de 3,7 M€ par rapport à fin 2017 principalement du fait d'une dette à court terme de 5,0 M€ conclu par SATM en couverture du BFR 2018/2019.

INTÉGRATION FISCALE

La société NSC Groupe s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1^{er} janvier 1997. Cette intégration fiscale concerne les sociétés françaises: Monomatic, Pakea, Fonderie Schlumberger, Euroschor, Fege et N.Schlumberger.

Le report déficitaire global de ce groupe d'intégration fiscale s'élève à 44,1 M€ au 31 décembre 2018, après la prise en compte d'une perte de 0,7 M€ au titre de l'exercice écoulé.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels est exposé le groupe sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du groupe.

Le groupe apprécie ces risques au niveau de la maison mère qui donne son accord lorsque les termes des contrats engageant les sociétés s'écartent des limites définies. Il considère que ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscrits dans les comptes.

A l'exception de Fonderie Schlumberger, les sociétés du groupe sont peu exposées aux risques de prix dans la mesure où aucune matière première n'est prépondérante dans les prix de revient des équipements vendus et où les prix de vente sont actualisés régulièrement, voire au cas par cas pour les affaires importantes. Fonderie Schlumberger sécurise ses achats d'électricité sur une base annuelle et intègre des clauses d'indexation trimestrielles de prix pour la quasi-totalité des contrats commerciaux afin de répercuter, dans ses facturations, les variations du coût des matières premières.

S'agissant des risques de crédit, N.Schlumberger, Pakea et Fonderie Schlumberger disposent de contrats individuels qui les couvrent contre les risques d'impayés par une assurance-crédit souscrite auprès de la Coface. Par ailleurs, les affaires commerciales importantes à l'exportation sont le plus souvent sécurisées par des lettres de crédit dont les termes sont validés par les services financiers de NSC Groupe préalablement à la prise des commandes.

Le risque de liquidité expose essentiellement les sociétés du groupe qui détiennent des avoirs financiers importants soumis au risque de non retrait possible à court terme de tout ou partie des placements déposés dans des établissements bancaires ou financiers.

NSC Groupe est la société potentiellement la plus exposée au sein du groupe. Afin de limiter ce type de risque, les services financiers de NSC Groupe évaluent régulièrement la notation des supports financiers et des établissements qui en sont les dépositaires. Par ailleurs, la totalité des placements dans le groupe est réalisée sur des supports à risque réduit de type OPCVM monétaire, certificats de dépôt ou équivalent.

L'exposition des sociétés du groupe au risque de trésorerie est limitée aux seules opérations en devises, et pour NSC Groupe, à l'utilisation ponctuelle d'instruments dérivés pour couvrir les risques de taux sur emprunts bancaires. Les risques de change relatifs aux affaires commerciales significatives sont couverts ponctuellement par chaque société du groupe lorsque les flux nets de trésorerie peuvent entraîner une exposition en devise.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

Aucune prise de participation n'a été réalisée durant l'exercice.

INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS DU GROUPE

NSC PACKAGING

NSC Packaging propose des solutions de production d'emballage, principalement à base de carton ainsi que des solutions de fin de ligne d'emballage pour les produits de grande consommation.

Pakea

Pakea propose une gamme d'équipements destinés à la production de tubes spiralés et de cornières en carton, ainsi que de boîtes à base de carton pour le secteur alimentaire.

Le chiffre d'affaire de l'exercice, à 10,3 M€, présente une augmentation de 16% par rapport à 2017 compte tenu d'entrées de commandes accrues au 1^{er} semestre 2018 ; la perte d'exploitation s'est ainsi réduite de moitié par rapport à 2017. La société a enregistré une perte nette de 0,7 M€ en 2018, contre un profit de 1,2 M€ en 2017 grâce à un abandon de créance consenti par NSC Groupe à hauteur de 2,4 M€.

Fege

Fege est concepteur et fabricant d'équipements robotisés et d'équipements de manutention pour les fins de ligne d'emballage.

L'exercice 2018 a été marqué par une quasi-stagnation du chiffre d'affaires, le développement commercial à l'export n'ayant démarré qu'en toute fin d'exercice.

Le chiffre d'affaires 2018 de Fege s'établit à 9,6 M€ en hausse de 3% par rapport à 2017. Une perte nette de 0,3 M€ a été enregistrée en 2018 contre une perte de 0,4 M€ en 2017. Toutefois, des coûts sur affaires 2016 ont impacté le résultat 2017 à hauteur de 0,4 M€.

FONDERIE SCHLUMBERGER

Cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées en petites séries notamment aux secteurs des machines textiles, du transport, de l'éolien et du mobilier urbain.

L'accroissement d'activité enregistré depuis près de 3 ans a permis de constater une nouvelle progression du chiffre d'affaires qui a augmenté de 10% à 11,7 M€ en 2018.

L'effet volume, la maîtrise des conditions d'exploitation et l'optimisation du portefeuille clients ont permis d'enregistrer un résultat d'exploitation de 0,4 M€ et un bénéfice net de même ordre. Plusieurs arrêts avaient perturbé la production et induit des surcoûts en 2017, cet exercice s'étant soldé par une perte nette de 0,2 M€.

NSC FIBRE TO YARN

NSC Fiber to Yarn propose des lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques N.Schlumberger, Seydel et Sant'Andrea Textiles Machines (SATM).

Euroschor

Cette holding de participation, contrôlée à 100% par NSC Groupe SA, détient la totalité des titres de N. Schlumberger (France).

N. Schlumberger a enregistré un 8^{ème} exercice bénéficiaire consécutif à hauteur de 4,6 M€.

Une perte nette a été constatée par Euroschor en 2018 à hauteur de 0,1 M€ contre une perte de 1,8 M€ en 2017. La perte de 2017 intégrait une charge financière intragroupe liée à l'annulation d'un abandon de créance anticipé en 2016.

N.Schlumberger

Grâce à carnet de commande important en début d'exercice, le chiffre d'affaires 2018 s'établit à 46,5 M€ contre 45,3 M€ l'année précédente. Ce niveau d'activité élevé a permis d'enregistrer un bénéfice net de 4,6 M€ contre 4,3 M€ en 2017.

La société Seydel située en Allemagne, et filiale de N.Schlumberger, a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 M€, en repli de 12% par rapport à 2017, et un bénéfice net de 0,4 M€.

La société BTH, localisée à Hong-Kong et détenue par N.Schlumberger à hauteur de 60%, a réalisé un chiffre d'affaire de 0,1 M€ et un bénéfice net du même ordre. BTH possède une filiale en Chine continentale, LT ZJG, qui a généré des ventes de pièces de rechange pour 0,9 M€ auprès de clients locaux.

N.Schlumberger et ses filiales Seydel et BTH sont intégrées globalement dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe, via Euroschor, depuis le 16 mars 2015.

SATM

Cette société, qui disposait d'un carnet de commande de début d'exercice en léger repli, a bénéficié de commandes significatives au 1^{er} semestre 2018, principalement d'un client chinois.

Le chiffre d'affaires a diminué de 18% en 2018 pour s'établir à 14,1 M€ contre 17,3 M€ en 2017. Le bénéfice net 2018 s'élève à 2,1 M€ grâce à un niveau d'activité satisfaisant et à des crédits d'impôts. Un bénéfice net de 2,5 M€ avait été enregistré en 2017.

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Monomatic

Monomatic est spécialiste de solutions d'enroulage et de déroulage de matériaux d'emballage à base principalement de carton. Elle développe par ailleurs, des lignes complètes de transformation de nappes techniques et composites.

Cette filiale n'est plus intégrée depuis 2018 dans le secteur NSC Packaging compte tenu de l'absence de synergies et d'une offre produit différente.

Monomatic a confirmé en 2018 le redressement d'activité constaté l'année précédente. La société a bénéficié d'une activité soutenue et dispose d'un carnet de commande correct en fin d'exercice.

Le chiffre d'affaires s'établit donc à 8,2 M€ contre 5,8 M€ en 2017. Le bénéfice net 2018 s'élève à 0,6 M€ contre 0,4 M€ en 2017. Suite à la décision d'engager la liquidation in bonis de Monomatic Italie début 2019, une charge financière de 0,1 M€ a été enregistrée dans les comptes sociaux 2018 de Monomatic.

SCI Florimmo

La SCI Florimmo a acquis début 2018 en crédit-bail un espace immobilier de 1500m² au rez-de-chaussée du bâtiment Louvre à Guebwiller et le loue à la société L'Atelier Fitness qui y exploite une salle de sports depuis l'été 2018.

La société n'a généré aucune chiffre d'affaires en 2018 et a enregistré une perte nette de 0,1 M€ liée aux formalités légales et aux frais associés au bien acquis.

Filiales commerciales

Les résultats des filiales commerciales convertis, le cas échéant, aux taux de change moyens des exercices, s'établissent comme suit :

(en M€)	2018	2017
NSC USA Inc.- Fort Mill (Etats-Unis d'Amérique)	0,0	0,0
Servitex Ltda - Montevideo (Uruguay), en liquidation	0,0	0,0
Société Belge d'Automatisme (Belgique), en liquidation	0,0	0,0

COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger l'activité industrielle, commerciale et financière du groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par une contribution des sociétés industrielles du groupe et par la facturation de prestations de services et de loyers aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 s'élève à 2,1 M€, stable par rapport à 2017.

La société a réalisé en 2018 une perte nette de 3,8 M€ contre une perte de 1,5 M€ en 2017. Cet accroissement est lié essentiellement à la dépréciation des titres de Fege et de Pakea pour 3,9 M€ et au fait que l'exercice précédent intégrait un boni de 2,5 M€ constaté sur la fusion avec Freaco.

Par ailleurs, les dépenses visées à l'article 223 quater du C.G.I se sont élevées à 14 148 € avec un impôt correspondant de 3 961 €. Toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

Le CICE 2018, d'un montant de 4 K€, a été affecté aux actions de formation réalisées par la société. Ce produit a été classé en diminution des charges de personnel.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les échéanciers des créances clients et dettes fournisseurs échus au 31 décembre 2018 sont les suivants (en €) :

31/12/2018	Nombre	Montant total échu	Echus < à 30 jours	Echus < à 60 jours	Echus < à 90 jours	Echus > à 90 jours
Fournisseurs	15	89 141	89 049		91	
En % des achats totaux HT		12%	12%	0%	0%	0%
Clients	10	75 442	67 719	3 203	4 520	
En % des ventes totales HT		4%	3%	0%	0%	0%

Affectation des résultats

La perte de l'exercice de l'exercice de 3 837 376,53 € est affectée au report à nouveau antérieur de 309 719,96 €. Le report à nouveau s'élève après affectation à -3 527 656,57 €.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 2,25 € par action prélevé en totalité sur les « Autres Réserves », soit 1 038 210,75 €.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de 2018 sera la suivante :

Perte de l'exercice	-3 837 376,53 €
Report à nouveau antérieur	309 719,96 €
Report à nouveau après affectation du résultat	-3 527 656,57 €
Dividende prélevé sur les autres réserves	-1 038 210,75 €

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice		Nominal de l'action	Dividende	Montant éligible à l'abattement art. 158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2015	€	16,00	2,75	2,75	0,00
2016	€	16,00	2,50	2,50	0,00
2017	€	16,00	2,75	2,75	0,00
2018 *	€	16,00	2,25	2,25	0,00

* proposition soumise à l'Assemblée générale

Le résultat ainsi que les autres éléments caractéristiques de la société relatifs aux cinq dernières années sont présentés en page 29.

INVESTISSEMENTS

En 2018, le montant des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles s'est élevé à 2,3 M€ contre 4,0 M€ en 2017 et le détail par entité est le suivant :

Fiber to Yarn :

N.Schlumberger : les investissements 2018 se sont élevés à 1,6 M€. Ils concernent principalement un centre d'usinage pour 0,5 M€, de l'outillage et des appareils de mesure pour 0,2 M€, des logiciels et du matériel informatique pour 0,1 M€ et des travaux de réfection de bâtiments et de toitures pour 0,6 M€.

SATM : les investissements 2018 se sont élevés à 0,2 M€ et ont concerné principalement des équipements de production et la rénovation d'une salle d'essais.

Packaging :

Fège : les investissements 2018 ont été réduits au minimum, à 0,1 M€.

Pakea : les investissements 2018 ont été réduits au strict nécessaire, à 0,4 M€ et concernent essentiellement l'achat de licences informatiques pour un ERP.

Fonderie :

Les investissements 2018 se sont élevés à 0,5 M€ et concernent principalement la remise en état de la ligne d'alimentation électrique HT, le système de chargement des fours, du matériel de manutention, le système de collecte des eaux pluviales et le gros entretien des équipements industriels.

Autres :

Monomatic : Les investissements 2018 se sont élevés à 0,16 M€ et concernent principalement la rénovation des bureaux terminée au 1^{er} trimestre 2018

SCI Florimmo : L'acquisition d'un ensemble immobilier dans le bâtiment « Le Louvre » à Guebwiller a été réalisée au 1^{er} trimestre 2018 et consolidée à hauteur du taux de détention de 15,45% soit 0,23 M€.

ÉTUDES ET RECHERCHES

En 2018, le montant des dépenses consacrées aux études et recherches passé en charges durant l'exercice s'est élevé à 0,7 M€ et concerne les filiales suivantes : Fège, N.Schlumberger, Monomatic et Pakea.

Compte tenu des activités de développement engagées ou confirmées en 2018, un montant de 0,9 M€ a été activé en immobilisations incorporelles dont 0,7 M€ relatifs à trois projets chez N.Schlumberger commercialisables ultérieurement.

SITUATION FINANCIERE DE NSC GROUPE SA AU 31 DÉCEMBRE 2018

La trésorerie de la société, nette des emprunts et dettes à moins de 1 an auprès des établissements de crédit, s'établit à 18,8 M€ contre 16,9 M€ à fin 2017. Le maintien de la trésorerie à un niveau élevé est lié à la mise en place d'une gestion de trésorerie centralisée, 11,5 M€ étant remontés des filiales au 31 décembre 2018.

Le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élevait à fin 2018 à 4,6 M€ contre 6,3 M€ à fin 2017, aucun emprunt nouveau n'ayant été contracté durant l'exercice.

CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES DURANT L'EXERCICE 2018

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, les conventions et engagements suivants ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

1. Anciennes conventions règlementées dont l'application s'est poursuivie en 2018 :

- *Convention de compte courant avec la Société Belge d'Automatismes (SBA) :*

Votre conseil d'administration a donné son aval le 1^{er} décembre 2011 pour la mise en place d'une convention de compte courant sans intérêts avec la SBA pour un montant maximal de 150 000 €. Cette convention a été approuvée lors de votre assemblée générale du 24 mai 2012. Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 14 septembre 2012. Par cet avenant, le montant maximal du compte courant a été porté à 206 000 €, ces sommes n'étant pas productives d'intérêts et devant être remboursées au plus tard dans les 18 mois après la date de mise à disposition des fonds. Cet avenant a été approuvé lors de votre assemblée générale du 31 mai 2013.

La convention a été prorogée jusqu'au 31 juillet 2020 par 3 avenants conclus en date du 1^{er} juillet 2014, du 2 décembre 2016 et du 11 décembre 2018, la liquidation de cette filiale, sans activité depuis plusieurs années, étant retardée par les conditions de formalisme requises en Belgique. Le montant non encore remboursé s'élevait à 206 000 € au 31 décembre 2018.

- *Convention de compte courant avec la SCI Florimmo :*

Votre conseil d'administration a donné son aval le 6 décembre 2017 pour la mise en place d'une convention de compte courant de 320 K€ avec la SCI Florimmo afin que cette dernière puisse financer le dépôt de garantie à verser dans le cadre d'une opération immobilière conclue suite à la vente du bâtiment « Louvre ». Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 3 décembre 2018 afin d'augmenter le compte courant accordé à la SCI Florimmo à hauteur de 450 000 € et d'accorder un différé de paiement complémentaire de 6 mois à L'Atelier Fitness dont le démarrage de l'activité à Guebwiller a notamment été perturbée par les travaux sur le bâtiment.

2. Nouvelles conventions règlementées dont l'application a débuté en 2018 :

- *Votre Conseil d'administration a donné son aval le 14 septembre 2018 aux suretés suivantes conclues avec Pakea :*

- Un nantissement du fonds de commerce de Pakea qui a été conclu le 22 octobre 2018 afin de garantir les avances de trésorerie faites en compte courant à hauteur de 2 486 387 €,

- Une prise d'hypothèque de premier rang constituée le 19 novembre 2018 à hauteur de 1 500 000 € sur l'ensemble immobilier de Rixheim pour une durée de 10 ans, afin de garantir les avances de trésorerie consenties.

- *Convention conclue avec Fège :*

Votre conseil d'administration a donné son aval le 20 mars 2018

pour la constitution d'un engagement à hauteur de 120 611 € vis-à-vis de Fege au titre d'une éventuelle indemnisation à verser à Monsieur Claude Philbiche en cas d'insuffisance de couverture chômage par Pôle Emploi.

PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2018

La déclaration de performance extra financière (DPEF) du groupe pour 2018 est présentée en annexe 2. Cette déclaration a fait l'objet d'une vérification par Bureau Veritas, organisme accrédité, dont le rapport est également joint en annexe 2.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Pakea a confié son fonds de commerce en location gérance à Fege à compter du 1er janvier 2019 afin de développer les synergies et les opportunités commerciales entre ces 2 filiales. La nouvelle dénomination de Fege est NSC Packaging depuis cette même date.

La société a procédé le 5 février 2019 au rachat d'un bloc de 41 532 titres, soit 9% du capital, au prix unitaire de 67,33€, pour un montant de 2 796 349,56 euros.

CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1^{er} janvier 2018

Le capital s'élève à 7 382 832 €, montant inchangé sur l'exercice clos au 31 décembre 2018, et est composé de 461 427 titres.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, à la date du 31 décembre 2018:

	Actions	Droits de vote
Alsapar SC	Plus de 73 %	Plus de 83 %
First Eagle Investment Management	Plus de 5 %	Plus de 5 %

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

L'actionnariat des salariés représente 0,001 % du capital.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établit au 31 décembre 2018 à 36,0 M€ contre 32,4 M€ au 31 décembre 2017.

Le cours de bourse en début d'exercice s'établissait à 70,20 € et a fluctué entre un plus haut à 89,50 € et un plus bas à 56,50 €.

Le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris a été entériné le 7 novembre 2016 par une assemblée générale. Ce transfert est effectif depuis le 10 janvier 2017.

Rapport spécial sur le rachat de ses propres actions par la société

La société est autorisée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et

dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation d'une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2018, la société ne détenait pas de titres NSC Groupe.

L'autorisation d'opérer sur ses propres titres a été renouvelée le 25 mai 2018 et le Conseil d'administration sollicitera à nouveau son renouvellement.

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application des dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société. De plus, il n'y a pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionnariat du personnel.

Nous espérons que les explications qui vous sont données dans ce rapport vous satisfont et nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
À Guebwiller, le 12 mars 2019

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2018

Modèle d'affaires du groupe NSC

Le groupe NSC est un groupe équipementier industriel d'envergure internationale qui a réalisé un chiffre d'affaires de 103 M€ en 2018 et emploie environ 500 salariés. Les sites industriels du groupe se trouvent en Europe et fournissent des biens d'équipement à des clients situés essentiellement à l'international.

Le groupe NSC développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie du peignage et de la filature textile, à l'industrie de l'emballage ainsi que des solutions de fin de ligne d'emballage pour les produits de grande consommation, et des composants de fonderie destinés à l'industrie. Les filiales du groupe NSC s'appuient sur les compétences et le savoir-faire de leurs collaborateurs. De l'identification du besoin à la réalisation du service, les filiales du groupe NSC accompagnent leurs clients dans leur recherche de qualité, de rentabilité, de sécurité et de respect de l'environnement.

Les filiales du groupe NSC actives dans le secteur textile (NSC FiberToYarn) dominent le marché mondial des équipements pour la production des fibres textiles longues. Ce positionnement de leader construit dans la durée est le fruit de la fiabilité et de la pertinence des solutions proposées par N SCHLUMBERGER et SATM dans les domaines du peignage/repeignage, préparation à la filature, tow to top et semi-peigné.

Les filiales du groupe NSC actives dans le secteur de l'emballage (NSC Packaging) sont, en revanche, en position de challengers sur leur marché et visent à établir leur notoriété. PAKEA et FEGE proposent notamment des lignes de production complètes de fabrication de tubes et profilés en carton ainsi que des équipements robotiques et de convoyage pour l'industrie agro-alimentaire. La personnalisation des solutions proposées et l'expertise dans leur réalisation constituent un atout sur ce secteur d'activité.

Le groupe NSC vise à amener la performance et la visibilité de NSC Packaging au niveau de celle de NSC Fiber To Yarn. Pour ce faire, un projet de rapprochement des deux sociétés de NSC Packaging a été engagé. L'objectif est de constituer des solutions associées de production de contenants carton et de fins de ligne d'emballage pour l'alimentaire et l'hygiène.

Parallèlement à ce projet, le groupe NSC a pour objectif de consolider son avantage concurrentiel sur le secteur Fiber To Yarn, tout en développant les autres activités industrielles du groupe, à savoir la production de solutions d'enroulage et de déroulage de matériaux techniques ainsi que son activité de fonderie.

Déclaration de performance extra-financière

NSC Groupe présente sa déclaration de performance extra-financière pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, conformément aux décrets N°2012 557 du 24 avril 2012 et N°2016 1138 du 19 août 2016 relatifs aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Ce présent rapport est organisé en trois chapitres portant respectivement sur les aspects sociaux, environnementaux et sociétaux. Des indicateurs extra financiers ont été définis et font l'objet d'une collecte d'information auprès des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe, tel que défini ci-dessous. Ces indicateurs sont publiés chaque année dans le présent document de référence afin de mesurer la performance du groupe et son évolution concernant le développement durable.

Les informations contenues dans ce rapport font l'objet d'une vérification par un tiers indépendant dont le rapport est joint en annexe.

Périmètre et méthode de consolidation des données extra financières

La dominante industrielle du groupe NSC le rend attentif aux conséquences sociales et environnementales de son activité. Il cherche à en mesurer les risques et développe des politiques pour répondre aux enjeux identifiés.

Des données permettant d'appréhender l'impact de l'activité du groupe NSC sur le changement climatique, ses engagements en faveur du développement durable ou de l'économie circulaire, l'évolution de ses conditions de travail, la lutte contre les discriminations et la corruption sont ainsi présentés dans cette déclaration de performance extra-financière. Au regard de l'activité du groupe NSC, les risques liés au gaspillage ou la précarité alimentaire et au respect du bien-être animal ne sont pas considérés comme significatifs.

Les indicateurs relatifs au développement durable sont consolidés au niveau du groupe pour l'ensemble des sociétés dès lors que la participation de NSC Groupe est au moins égale à 50%, ou que le groupe dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes de direction ou de surveillance.

Les fluctuations de périmètre (ouverture ou fermeture de sites, augmentation de la production, embauches, ...) sont intégrées dans les informations fournies et peuvent justifier certains écarts d'une année à l'autre.

Les indicateurs environnementaux concernent uniquement les sociétés ayant des unités de production. Sont donc exclues les sociétés du groupe telles que les holdings et les sociétés ayant uniquement une activité commerciale. Les données environnementales de la société de tête NSC Groupe sont cependant comptabilisées avec une des sociétés industrielles.

Pour les sociétés acquises durant l'exercice, les données environnementales et sociales sont consolidées au prorata de la durée de détention. Les données ne sont pas consolidées pour les sociétés cédées durant l'exercice.

Lorsque la mesure d'un indicateur pour le dernier mois où le dernier trimestre de l'année n'est pas disponible au moment de la collecte des informations pour les besoins du présent rapport, l'information couvre une année glissante pour laquelle des données réelles sont disponibles.

Ainsi, le périmètre de reporting pour ce rapport 2018 se décompose comme suit :

Société	Type de société	Pays	Statut	Consolidé	Rapport		
					Environnemental	Social	Sociétal
N.Schlumberger SAS	industrielle	France	active	100%	oui	oui	oui
Seydel GMBH	commerciale	Allemagne	active	100%	non	oui	non
Billion Tact Holdings LTD	holding	Hong-Kong	active	60%	non	non	non
Fonderie Schlumberger SAS	industrielle	France	active	100%	oui	oui	oui
NSC Groupe SA	holding	France	active	100%	non	oui	non
Monomatic SAS	industrielle	France	active	100%	oui	oui	oui
Monomatic Italia SRL	commerciale	Italie	active	100%	non	oui	non
NSC USA INC	commerciale	USA	active	100%	non	oui	non
Pakea SAS	industrielle	France	active	100%	oui	oui	oui
Fege SAS	industrielle	France	active	100%	oui	oui	oui
Euroschor SAS	holding	France	active	100%	non	non	non
FLORIMMO SCI	foncière	France	active	15,45%	non	non	non
ZLTGT	commerciale	Chine	active	60%	non	non	non
SBA SPRL	commerciale	Belgique	en liquidation	100%	non	non	non
Servitex SRL	commerciale	Uruguay	en liquidation	100%	non	non	non
SATM SRL	industrielle	Italie	active	100%	oui	oui	oui

Collecte et consolidation des données extra financières :

Des correspondants ont été identifiés dans chaque société pour la collecte des données relatives au rapport de l'exercice 2018.

Limites méthodologiques :

Les méthodologies relatives à certains indicateurs environnementaux et sociaux présentent des limites, du fait de l'absence de définitions reconnues au niveau national ou international et d'estimations disponibles. Le cas échéant, la définition d'indicateurs fait l'objet de commentaires spécifiques relatifs à la méthodologie retenue.

Audit externe :

La vérification des informations environnementales, sociales et sociétales par un tiers indépendant est organisée en 3 étapes :

- la revue du processus de collecte des informations, du périmètre retenu, ainsi que des outils utilisés,
- la vérification avec un avis de sincérité de l'exactitude des données reportées sur une sélection d'indicateurs sociaux et environnementaux et sur un échantillon des sites concernés,
- la revue de la consolidation des indicateurs.

La nature précise des travaux réalisés et les conclusions de ces travaux sont présentées dans le rapport élaboré par Bureau Veritas Exploitation joint en annexe.

I. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le respect de l'environnement est une composante majeure de l'activité industrielle des sociétés du groupe NSC. Encore en développement, la politique globale du groupe devra répondre de manière durable aux préoccupations et risques concernant ce sujet. Le groupe NSC est particulièrement attentif aux risques et impacts liés à sa consommation et sa maîtrise énergétique ainsi qu'à la gestion de ses déchets industriels. Ces aspects et

les mesures correspondantes mises en œuvre sont notamment détaillés dans les points suivants.

Politique générale en matière environnementale

a) Action de formation et d'information des salariés

La triple certification Qualité, Sécurité et Environnement (ISO 9001-ISO 14001 et OHSAS 18001) obtenue en avril 2013 par N. Schlumberger a favorisé la communication et l'information de l'ensemble du personnel de ces sociétés. La certification ISO 9001 obtenue par Fonderie Schlumberger en 2008 participe également de cette action d'information des salariés.

b) Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Des analyses sont réalisées plusieurs fois par an, notamment pour Fonderie Schlumberger en ce qui concerne l'air, l'eau et le bruit, et en cas de besoins spécifiques. Un investissement a été réalisé par Fonderie Schlumberger pour améliorer la collecte des eaux pluviales et les eaux d'extinction d'incendie.

c) Montant des provisions et garanties

Il n'existe pas au 31 décembre 2018 de provision pour risque en matière d'environnement comme cela est indiqué en note 15 de l'annexe aux comptes consolidés 2018.

Pollution et gestion des déchets

a) Mesures de prévention, de réduction des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Deux sociétés industrielles du groupe NSC sont soumises à un arrêté préfectoral d'exploitation. Ces autorisations définissent les niveaux de rejets dans l'air, l'eau et le sol ainsi que les moyens de contrôle associés.

b) Recyclage et élimination des déchets

Les sociétés industrielles du groupe NSC ont mis en place des tris sélectifs de leurs déchets.

Tous les flux de déchets générés par les sites sont identifiés et pesés. Les différents types de déchets sont suivis en fonction de leurs caractéristiques (dangereux ou banals) et de leurs destinations finales (valorisation ou élimination).

La quantité de déchets produits est fonction, pour une part importante, des volumes de production réalisés dans une période donnée. Les sociétés industrielles du groupe NSC s'efforcent d'identifier régulièrement de nouvelles solutions de valorisation et de mieux isoler les flux de déchets au sein de leurs sites de production afin de réduire la part des déchets non valorisés

Les quantités de déchets produits et valorisés sont de :

En tonnes	2018	2017
Génération de déchets		
Quantité de déchets générés	2 591	3 147
Dangereux	98	101
dont valorisés	13	6
Banals	2 493	3 046
dont valorisés	2 400	2 918

Aucun enjeu n'a été détecté concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une seule société du groupe propose un restaurant d'entreprise qui fonctionne par inscription préalable des salariés.

Prise en compte des nuisances sonores

Les sociétés industrielles du groupe NSC sont attentives à toutes nuisances sonores éventuelles qui pourraient être générées aux abords des sites industriels, notamment ceux situés à proximité de zones d'habitation.

Aucune plainte pour nuisance sonore n'a été reçue durant l'exercice 2018.

Utilisation durable des ressources

a) Consommation d'eau

La consommation d'eau des sites industriels s'est élevée pour chacune des périodes à :

Consommation d'eau en m ³	2018	2017
Consommation totale en provenance des réseaux de distribution	14 103	13 316

Aucun des sites industriels ne réalise de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

Dans les cas éventuels de restriction de consommation en eau décidés par les collectivités territoriales, les sociétés du groupe appliquent la réglementation en vigueur.

b) Consommation en matières premières

D'une manière générale, les sociétés industrielles du groupe NSC ne consomment pas de matières premières. La seule matière première non transformée identifiée est la silice, consommée par Fonderie Schlumberger.

La consommation a été la suivante :

En tonnes	2018	2017
Silice	1 150	1 379

Le mix-produit réalisé en 2018 par Fonderie Schlumberger a

conduit à une réduction de la consommation de silice.

c) Consommation d'énergie

Les consommations d'énergies ont été les suivantes :

Consommation énergétique en Mwh	2018	2017
Consommation totale dont :	22 191	22 705
Electricité	11 351	11 435
Gaz	10 520	10 922
Fioul	319	348

Les sociétés du groupe NSC sont attentives à leurs consommations en énergie et engagent régulièrement des actions pour réduire ces consommations. Durant l'année 2018, N. Schlumberger a continué son déploiement d'éclairage LED dans de nouvelles zones de production et a amélioré sa performance énergétique par la réfection d'une toiture.

d) Optimisation des surfaces

Des programmes de rationalisation industrielle de type Lean Manufacturing sont mis en œuvre sur la plupart de nos sites industriels.

Ces actions se traduisent par une meilleure utilisation des outils industriels, une réduction des encours de fabrication et par conséquent une réduction des surfaces utilisées. A titre d'exemple, des systèmes de stockage en hauteur sont utilisés sur les sites industriels de N Schlumberger et SATM.

Changement climatique

a) Les rejets de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre émis sur les sites industriels par la consommation de gaz naturel, d'électricité et de fuel se sont élevés à :

En tonnes équivalent CO2	2018	2017
Gaz à effet de serre	3 338	3 442

Nous nous efforçons de produire des machines dont le fonctionnement est moins émetteur de gaz à effet de serre.

b) Adaptation aux conséquences du changement climatique

Le groupe NSC n'a pas identifié de risque spécifique à moyen terme relatif aux implantations de ses sites industriels.

Protection de la biodiversité

NSC Groupe contribue à la protection de la biodiversité dans sa démarche Produit en commercialisant via sa filiale PAKEA des lignes de spirilage haute vitesse permettant la production d'emballages et de pailles à base de papier, en substitution au plastique.

Par ailleurs, aucun site industriel du groupe n'est spécifiquement concerné par la protection de la biodiversité. NSC Groupe reste néanmoins attentif à cette question par des contacts et un dialogue réguliers avec des organismes tels qu'Idée Alsace

2. RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le groupe NSC est attentif aux conditions de travail, au bien-être et à l'évolution professionnelle de ses salariés et développe une politique sociale en ce sens.

L'enjeu du maintien et de la transmission des compétences et du savoir-faire industriel au sein de ses filiales a été identifié comme essentiel et le groupe NSC souhaite y répondre par une politique durable de formation de ses collaborateurs. Cet effort de formation et son résultat pour l'année 2018 sont détaillés dans le point 2.5.

De par son activité industrielle, le groupe NSC est conscient de sa responsabilité concernant les risques de santé et de sécurité au travail. Le point 2.4 détaille la politique actuellement mise en œuvre pour répondre à ces enjeux.

Emploi

a) Effectif total

Les effectifs de l'ensemble des sociétés consolidées dans ce rapport à la date de clôture des exercices étaient :

Effectif en fin de période (CDD et CDI en unité temps plein)	2018	2017
Effectif total consolidé par pays	518	494
France	428	402
Italie	77	78
Allemagne	7	7
Etats-Unis	6	7
Effectif total consolidé par catégorie	518	494
Ingénieurs et cadres	121	117
Employés et techniciens	141	144
Ouvriers	256	233
Répartition des effectifs par sexe en %	2018	2017
Femmes	14,1%	14,1%
Ingénieurs et cadres	3,5%	3,4%
Employés et techniciens	9,3%	9,9%
Ouvriers	1,4%	0,8%
Hommes	85,9%	85,9%
Ingénieurs et cadres	19,9%	20,2%
Employés et techniciens	18,0%	19,3%
Ouvriers	48,1%	46,4%
Répartition des effectifs par âge en %	2018	2017
Effectif total (en unité temps plein)	100,0%	100,0%
-25 ans	6,2%	5,7%
25 - 35 ans	19,3%	17,0%
35 - 50 ans	32,8%	36,2%
+ 50 ans	41,7%	41,1%

b) Les embauches et les licenciements

Les embauches et licenciements pour l'ensemble des sociétés du groupe ont été :

Evolution des effectifs	2018	2017
Embauches	93	59
Licenciements	7	2

c) Les rémunérations :

La masse salariale totale pour l'ensemble du groupe NSC était :

Masse salariale	2018	2017
Montant annuel en K€ hors charges sociales	22 133	20 478

L'organisation du travail

a) Temps de travail

Toutes les sociétés industrielles françaises du groupe NSC appliquent un Accord d'aménagement et de réduction du temps de travail, à l'exception de la société Fege.

Deux sociétés du groupe ont mis en place un accord de modulation.

b) L'absentéisme

Les taux d'absentéisme constatés pour les sociétés industrielles sont :

Absentéisme	2018	2017
Taux d'absentéisme	4,59%	4,89%

Relations sociales

a) Organisation du dialogue social

Certaines sociétés ont mis en place des Comités d'entreprise, Délégations uniques du personnel ou Délégués du personnel. Le nombre de sociétés industrielles concernées par ces instances de dialogue avec le personnel est le suivant :

	Sociétés industrielles concernées
Comité d'entreprise	2
Délégation unique du personnel	2
Délégués du personnel	3

b) Le bilan des accords collectifs

Le bilan des accords collectifs signés pour les sociétés industrielles est le suivant :

Accords collectifs	2018	2017
Bilan des accords collectifs signés	5	6
Accords collectifs en application	30	31

Santé et sécurité

a) Conditions de santé et sécurité au travail

Le groupe NSC est attentif à la santé et à la sécurité au travail. Cinq sociétés du groupe NSC ont mis en place un CHSCT.

L'ensemble des salariés français du groupe NSC réalise un examen médical à l'embauche puis à une fréquence inférieure ou égale à 2 ans. Pour les collaborateurs des autres pays, la périodicité se fait

dans le respect de la réglementation locale.

Cinq sociétés industrielles ont mis en place un Document unique d'évaluation des risques (le Document unique transcrit les résultats de l'évaluation des risques et liste les solutions à mettre en œuvre au sein des entreprises).

Aucun accord signé particulier n'a été formalisé sur l'année concernant ces conditions de santé et de sécurité au travail.

b) Accidents du travail

Le bilan des accidents du travail et des déclarations des maladies professionnelles pour les sociétés industrielles est le suivant :

Bilan des accidents du travail	2018	2017
Nombre d'accidents du travail total	42	46
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	22	26
Taux de fréquence par million d'heures	22,35	27,84
Jours d'incapacité suite aux accidents de travail	420	380
Taux de gravité par millier d'heures	0,4	0,4
Maladie professionnelle déclarée	1,0	0,0

Formation

a) Politique mise en œuvre

Afin de renforcer leurs savoir-faire, les sociétés du groupe NSC veillent à maintenir les compétences et l'employabilité de leurs salariés via la mise en place de plans de formations. Ces formations concernent l'ensemble du personnel (atelier, bureau d'études, administration, etc.).

b) Volume de formations

Le bilan chiffré de la politique de formation pour les sociétés industrielles est le suivant :

Bilan de la formation professionnelle	2018	2017
Dépenses consacrées à la formation en K€	594	501
% sur masse salariale imposable	2,68%	2,45%
Heures de formation	9 895	8 730

Egalité de traitement

a) Mesures en faveur de l'égalité homme/femme

Les sociétés du groupe NSC veillent à pratiquer l'égalité entre hommes et femmes tant au niveau du recrutement que des augmentations salariales et promotions internes. Ceci est pris en compte lors des négociations annuelles obligatoires.

b) Mesure en faveur des personnes handicapées

Le nombre de travailleurs handicapés pour les sociétés industrielles est le suivant :

Travailleurs handicapés	2018	2017
Nombre d'unités reconnues	22	23
Nombre de bénéficiaires à employer après minoration	23	24

c) Politique contre les discriminations

Les sociétés du groupe NSC respectent la réglementation en vigueur.

Les politiques contre les discriminations sont décrites dans les règlements intérieurs des sociétés respectives ou via les affichages légaux.

Conventions fondamentales de l'Organisation International du Travail

Les sociétés du groupe NSC sont localisées en Europe et aux USA. Elles appliquent la réglementation en vigueur dans ces pays qui ont eux-mêmes traduit les conventions fondamentales de l'Organisation du Travail dans leur cadre législatif et dans leur code du travail.

Par ailleurs, les sous-traitants et les fournisseurs des sociétés du groupe NSC sont majoritairement localisés en Europe et aux USA.

3. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

En tant qu'acteur économique local significatif, le groupe NSC est conscient de sa responsabilité sociétale envers les populations, les organisations et les sous-traitants locaux. De même, son rayonnement international l'amène à être particulièrement attentif au respect de la loyauté des pratiques et il considère notamment la lutte contre la corruption comme un sujet d'importance. Afin de répondre à ce risque, le groupe NSC a engagé une politique de lutte contre la corruption dont les mesures sont détaillées au point 3.4 relatif à la loyauté des pratiques

Impact territorial, économique et social

a) En matière d'emploi et de développement régional

Tous les sites de production des sociétés du groupe NSC sont établis depuis de nombreuses années et bien acceptés par les populations locales. D'une manière générale, le groupe privilégie les recrutements sur les zones où il est implanté.

Par ailleurs, le groupe NSC s'efforce d'impliquer un certain nombre de cadres et de dirigeants dans le développement industriel et économique local, en participant à divers organismes de développement économique et de formation ainsi qu'à des associations professionnelles et industrielles et/ou en siégeant dans les Chambres de Commerce et d'Industrie et dans d'autres comités régionaux et locaux.

b) Sur les populations riveraines ou locales

Le groupe NSC s'efforce de contribuer à la qualité de vie des populations riveraines ou locales.

A titre d'exemple, il met ses installations à la disposition d'événements locaux, il entretient régulièrement une communication avec les élus territoriaux pour les informer de la situation économique et sociale de ses sociétés, il contribue à des manifestations culturelles. Il développe une communication continue avec le voisinage de ses sites en s'efforçant d'un total respect.

Il est d'autre part fortement impliqué dans le reclassement et la transformation des terrains et immeubles industriels qu'il n'occupe plus, en collaboration avec les collectivités territoriales. A titre d'exemple, NSC Groupe s'est associé à la municipalité de Guebwiller pour un projet à long terme de réhabilitation des

friches industrielles dont il est propriétaire sur le ban communal. Cette collaboration se poursuit par l'achèvement d'une première tranche de transformation en habitat en 2018 et au soutien de NSC à la participation de la municipalité de Guebwiller à l'appel à projets architecturaux européen EUROPAN 14 sur la zone des friches.

Relations avec les personnes et les organisations

Certains dirigeants et cadres du groupe sont en relation suivie avec les acteurs de l'enseignement public et de la formation en France. NSC Groupe est notamment membre fondateur et contributeur financier de la Fondation Partenariale de l'université de Haute-Alsace (FPHA).

Deux sociétés du groupe organisent chaque année des visites d'entreprise pour des classes de lycées ou collèges proches de leur implantation, pour des associations proches de leurs activités ou pour des élus politiques ou consulaires.

Sous-traitance et fournisseurs

a) La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le groupe NSC s'efforce de mettre en œuvre une politique d'achats responsable. A ce titre, le groupe s'engage à collaborer avec des fournisseurs dont les pratiques commerciales et industrielles respectent ce principe.

b) Niveau de sous-traitance

Une partie des achats de production du groupe NSC est confiée en sous-traitance. Le niveau de sous-traitance dans les achats de production est resté stable en 2018 :

En K€	2018	2017
Sous-traitance	9 177	8 082
Part de sous-traitance dans les achats de production	18%	18%

NSC Groupe veille à confier ses activités de sous-traitance à des sociétés proches de ses implantations. En 2018, 66% de la sous-traitance de production de la société N SCHLUMBERGER a été réalisé par une entreprise alsacienne.

Loyauté des pratiques

a) Les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale

NSC Groupe et ses filiales sont attentifs aux lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils sont présents ou actifs.

En 2018, le groupe NSC a formalisé son engagement à lutter contre la corruption en nommant un référent anti-corruption dans ses filiales et en proposant un programme d'auto-formation à ses équipes commerciales et d'achats.

En 2018, le groupe NSC a ainsi sensibilisé 45 de ses collaborateurs aux définitions de la corruption, aux moyen de refuser les situations de corruption et aux risques encourus à titre individuel et/ou pour leur entreprise.

Par ailleurs, aucun risque concernant l'évasion fiscale n'a été détecté dans le périmètre d'activité du groupe.

b) Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les sociétés du groupe NSC conçoivent et assemblent des

machines pour l'industrie du textile et du packaging. Lors de la conception des machines, les sociétés du groupe NSC appliquent les normes en vigueur relatives à la sécurité et à l'ergonomie.

c) Les autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Aucune action spécifique n'est engagée en faveur des droits de l'Homme, la quasi-totalité des salariés du groupe NSC travaillant dans des pays ayant ratifiés les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.



BUREAU VERITAS EXPLOITATION
8, cours du Triangle
92800 PUTEAUX
Société par Actions Simplifiées
RCS Nanterre – 790 184 675

Rapport de vérification de la déclaration de performance extra-financière

La déclaration de performance extra-financière revue concerne l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Demande, Responsabilités et Indépendance

Suite à la demande qui nous a été faite par NSC Groupe et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, nous avons effectué la vérification de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) relative à l'exercice clos le 31/12/2018 publiée dans le rapport annuel 2018 de NSC, en tant qu'organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac sous le N° 3-1341 (liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr).

Il appartient à NSC Groupe d'établir et publier la DPEF en référence aux articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce français. La DPEF a été préparée sous la coordination du Responsable du Contrôle de gestion en charge du reporting de NSC Groupe conformément à l'outil de collecte et de consolidation des données de la DPEF qui intègre des définitions des informations et la consolidation des données, ci-après nommé « les procédures de reporting », consultables au siège de NSC Groupe. La DPEF sera disponible sur le site internet de la société ainsi qu'une synthèse des « procédures de reporting ».

Il nous appartient de conduire les travaux de vérification de la DPEF qui nous permettent de formuler un avis motivé quant à :

- ✓ La conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- ✓ La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 ;

Nous avons conduit les travaux de vérification de la DPEF de manière impartiale et indépendante, en conformité avec les pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante et en application du Code Ethique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

Nature et étendue des travaux

Pour délivrer l'avis motivé sur la conformité de la DPEF et l'avis motivé sur la sincérité des informations fournies, nous avons effectué nos travaux de vérification conformément aux articles A.225-1 à A.225-4 du Code de commerce et à notre méthodologie interne, pour la vérification de la DPEF, notamment :

- ✓ Nous avons pris connaissance du périmètre consolidé devant être considéré pour l'établissement de la DPEF, tel que précisé dans l'article L.233-16 du code de commerce. Et nous sommes assurés que la DPEF couvre l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre mentionné dans la DPEF ;
- ✓ Nous avons collecté des éléments de compréhension relatifs aux activités de la société, au contexte dans lequel la société évolue, et aux conséquences sociales et environnementales de ses activités et des effets de ces activités quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- ✓ Nous avons pris connaissance du contenu de la DPEF et vérifié qu'elle intègre les éléments de l'article R.225-105 du code de commerce :
 - La présentation du modèle d'affaires de la société ;
 - La description des principaux risques liés à l'activité de la société, pour chaque catégorie d'information mentionnée au III de l'article L.225-102-1, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les

risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques appliquées par la société, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques identifiés ;

- Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ✓ Nous avons examiné le dispositif de l'entreprise pour passer en revue les conséquences de ses activités telles que listées au III de l'article L.225-102-1, identifier et hiérarchiser les risques afférents ;
- ✓ Nous avons identifiés les informations manquantes ainsi que les informations omises sans que soient fournies d'explications ;
- ✓ Nous avons vérifié que les informations omises relatives aux risques principaux identifiés font l'objet, dans la DPEF, d'une explication claire et motivée des raisons justifiant cette omission ;
- ✓ Nous nous sommes assurés de la mise en place par la société de processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF. Nous avons examiné les «procédures de reporting» au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible, exhaustivité et neutralité, et le cas échéant, en tenant compte des bonnes pratiques professionnelles issues d'un référentiel sectoriel ;
- ✓ Nous avons identifié les personnes qui au sein de la société, sont en charge de tout ou partie du processus de reporting et nous avons menés des entretiens auprès de certaines de ces personnes ;
- ✓ Nous nous sommes enquis de l'existence de procédure de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- ✓ Nous avons apprécié par échantillonnage la mise en œuvre des « procédures de reporting », notamment les processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations ;
- ✓ Pour les données quantitatives ¹ nous avons considérées comme étant les plus importantes, nous avons :
 - Réalisé une revue analytique des données et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
 - Sélectionné un échantillon d'entités² contributrices dans le périmètre de consolidation, en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées de la société, de leur implantation et des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices ;
 - Réalisé des tests de détails sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des « procédures de reporting », à rapprocher les données des pièces justificatives, à vérifier les calculs et la cohérence des résultats ;
 - L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture de 51,5% des effectifs et entre 46% et 100% des valeurs reportées pour les informations environnementales testées ;
- ✓ Pour les informations qualitatives que nous avons estimées les plus importantes, nous avons consulté des sources documentaires et, conduit des entretiens avec les personnes en charge de leur rédaction. ;
- ✓ Nous avons examiné la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF.
- ✓ Nos travaux ont été conduits entre le 04/03/2019 et la signature de notre rapport sur une durée d'environ une semaine par un vérificateur. Nous avons conduit 5 entretiens avec des personnes en charge du reporting lors de cette mission.

¹ **Informations sociales** : effectif total et répartition par sexe, par zone géographique, par catégorie socio-professionnelle et par âge, nombre d'embauches ; nombre de licenciements ; absentéisme ; nombre d'instances de dialogue avec le personnel, nombre d'accords collectifs en application et signés en 2018; nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt, taux de fréquence, taux de gravité, maladie professionnelle, dépenses consacrées à la formation, nombre d'heures de formation ; nombre de travailleurs handicapés. Le taux de couverture est de 51.56%.

Informations environnementales : quantité de déchets dangereux (46%) et quantité de déchets banals (92%); consommation d'eau (67%), quantité de matière première consommée (100%); consommation d'énergie (78%) dont électricité (88%) et gaz (69%) ; émission de GES (72%). Le taux de couverture est indiqué entre parenthèse pour chaque information.

Informations sociétales : part de sous traitance dans les achats de production ;

Information qualitatives : Impact territorial, économique et social ; .les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale

² N.Schlumberger SAS et Fonderie Schlumberger



Observations sur les procédures de reporting ou le contenu de certaines informations

Sans remettre en cause les conclusions ci-dessous, nous exprimons les observations suivantes :

- ✓ le processus d'identification des risques principaux apparaît incomplet car il ne présente pas la méthodologie suivie et l'implication des organes chargés de la gouvernance.
- ✓ Le reporting gagnerait en robustesse s'il incluait des définitions plus précises des données devant être collectées, ceci devrait permettre à tous les sites d'avoir une compréhension commune de ce qui doit être collecté.

Avis sur la conformité de la DPEF aux dispositions réglementaires

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration aux dispositions de l'article R.225-105 et la sincérité des informations fournies ;

Avis motivé sur la sincérité des informations

En conclusion, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations présentées dans la déclaration de performance extra-financière.

A Puteaux, le 14 mars 2019

Pour Bureau Veritas

Jacques Matillon
Vice-Président

TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2014	2015	2016	2017	2018
Capital en fin d'exercice en K€					
Capital social	7 906	7 906	7 906	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	494 095	494 095	494 095	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice en K€					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 418	1 413	2 051	2 094	2 060
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	702	-1 318	1 027	366	422
Impôts sur les bénéfices	151	469	506	614	636
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 765	7 587	-2 745	-1 544	-3 837
Résultat distribué	1 112	1 359	1 235	1 269	1 038
Résultats par action en €					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,73 €	-1,72 €	3,10 €	2,12 €	2,29 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-5,60 €	15,36 €	-5,56 €	-3,35 €	-8,32 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	2,50 €	2,75 €	2,50 €	2,75 €	2,25 €
Personnel					
Effectif moyen des salariés	9,0	9,0	9,0	9,0	10,0
Montant de la masse salariale	1 001	1 056	1 013	1 002	1 078
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	540	602	567	536	577
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0
Groupe CONSOLIDÉ en K€					
Chiffre d'affaires hors taxes	41 041	77 203	85 055	100 293	103 052
Bénéfice après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	3 799	5 708	325	-14	3 188
Bénéfice par action, après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	7,54	11,91	0,70	-0,03	6,91
Marge brute d'autofinancement	777	9 641	2 825	3 108	9 985
Investissements industriels	1 887	3 074	3 710	3 952	2 283
Personnel :					
• effectifs	226	420	504	495	518
• masse salariale (charges comprises)	13 570	22 739	27 954	29 385	32 139

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice 2018

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéas 2 à 5, du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport de :

- La liste des mandats et fonctions exercées dans la société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- Des conventions intervenues entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de la société et, d'autre part, une société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales,
- Des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice,
- Des modalités d'exercice de la direction générale,

Compte tenu du nombre limité de salariés et de son organisation, la société n'applique pas un code de gouvernance élaboré par des organisations représentatives des entreprises. En effet, la structure restreinte de ses équipes facilite la communication, le travail en commun et l'efficacité des mesures de contrôle interne. En outre, l'effectif réduit du Conseil d'administration facilite la mise en œuvre des orientations qu'il arrête. Cette souplesse permet à chaque administrateur d'obtenir toute information qui lui paraîtrait nécessaire à l'accomplissement de sa mission, notamment celle de contrôle, mais également de prendre contact et d'échanger facilement sur tout sujet avec les autres administrateurs et / ou cadres dirigeants de la société.

Une politique de communication financière formalisée sur la base des recommandations de l'Observatoire de la Communication Financière a été mise en place en 2016.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 12 mars 2019.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la société et du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société notamment :

- l'examen des états financiers,
- l'approbation du budget annuel, et le suivi de sa réalisation,
- la discussion et l'approbation des orientations stratégiques,
- la désignation des mandataires sociaux des sociétés du Groupe,
- l'examen des comptes rendus du Comité d'audit, du Comité de rémunération et de nomination, et du Comité stratégique.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration est composé de 8 membres, à savoir :

M. Bruno AMELINE	Président-Directeur Général
M. Régis BELLO	Administrateur
M. Olivier BEYDON	Administrateur
M. Christian KOCH	Administrateur
Mme Nadia KOCH	Administratrice
Mme Carine SALVY	Administratrice
Mme Sonia SIKORAV	Administratrice
Société ALSAPAR SC	Administrateur - Représentant permanent : Alain BEYDON

La durée du mandat d'administrateur est de trois ans.

Il n'existe pas d'Administrateur élu par les salariés de l'entreprise.

La liste des fonctions exercées par les Administrateurs dans d'autres sociétés figure ci-après.

Le Conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes conformément aux dispositions de la loi n°2017-103 du 27 janvier 2011.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

En application de l'article 225-102-I du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration durant l'exercice 2018.

	Fonction	Société
Bruno AMELINE, 61 ans, de nationalité française	Président-Directeur Général, depuis juin 1999 Fin de mandat : 2020 Président Administrateur Co-gérant Chairman	NSC Groupe N. Schlumberger Dynamonde Sopromatex NSC USA
Régis BELLO, 71 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 1993 Fin de mandat : 2020 Administrateur Président du Conseil d'Administration Président du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance	NSC Groupe FM Logistic Corporate Fondation Université de Strasbourg FM Holding Socomec
Olivier BEYDON, 41 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 2007 Fin de mandat : 2021	NSC Groupe
Société ALSAPAR représentée par Alain BEYDON	Administrateur depuis mars 2007 Fin de mandat : 2021	NSC Groupe
Christian KOCH, 70 ans, de nationalité française	Administrateur depuis juin 1986 Fin de mandat : 2019 Président-Directeur Général Administrateur	NSC Groupe Klima Alsagri
Nadia KOCH, 33 ans, de nationalité française	Administrateur depuis mai 2011 Fin de mandat : 2020 Directeur Général	NSC Groupe Nach Bijoux
Carine SALVY 44 ans, de nationalité française	Administrateur depuis décembre 2015 Fin de mandat : 2019 Administrateur Administrateur Administrateur Gérante Associée Directeur Général	NSC Groupe PSB Industries Séché Environnement Terega SAS CALLA Consult Associés en Gouvernance Mountain Path SAS
Sonia SIKORAV 61 ans, de nationalité française	Administrateur depuis août 2015 Fin de mandat : 2020 Administrateur Administrateur	NSC Groupe Eramet PSB Industries

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, les conventions réglementées conclues par la société ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration.

Une description de chacune des conventions existantes figure dans le rapport de gestion préparé par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a revu lors de la réunion du 3 décembre 2018 l'ensemble des conventions réglementées suivantes conclues et autorisées antérieurement et dont l'application s'est poursuivie en 2018 :

- Convention de compte courant avec la Société Belge d'Automatismes (SBA) intervenue en 2011.
- Convention de compte courant avec la SCI Florimmo intervenue en 2017.

Nouvelles conventions réglementées dont l'application a débuté en 2018 :

- Suretés conclues avec Pakea : nantissement du fonds de commerce et prise d'une hypothèque de premier rang portant sur les locaux d'exploitation.
- Convention conclue avec Fege : engagement couvrant une éventuelle indemnisation de Monsieur Claude PHILBICHE.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES CONCERNANT LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL SOCIAL

En application de l'article L. 225-129-I du Code de commerce, l'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les modalités de l'émission de titres dans le cadre d'une augmentation de capital.

Aucune délégation n'a été consentie au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital social, par l'Assemblée au cours des 3 derniers exercices.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-51-I du code de commerce, et conformément à l'article 19 des statuts, le Conseil d'administration a décidé en date du 17 mai 2002 de confier la direction générale de la société au Président du Conseil d'administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

1. Limitations imposées par les statuts

À titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, la conclusion par le Président-Directeur Général des opérations ci-après est subordonnée à une autorisation expresse du Conseil d'administration :

- l'achat, la vente, l'échange de fonds de commerce,
- les emprunts assortis de sûretés réelles sous forme d'hypothèques, privilèges ou nantissements sur les biens de la société,

- les créations et cessions de sociétés,
- les prises et cessions de participation sous toutes formes, dans toutes sociétés ou entreprises.

2. Autorisations données par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a renouvelé pour une durée de un an, le 12 mars 2019, l'autorisation donnée au Président-Directeur Général de pouvoir effectuer les opérations suivantes :

- donner caution ou aval de la société en faveur des filiales jusqu'à un montant de 5,0 M€, dans le cadre des opérations commerciales faites par les filiales.
- céder des immeubles par nature jusqu'à un montant maximum de 0,75 M€ par opération pour NSC Groupe et ses filiales.

*Le Conseil d'administration
réuni à Guebwiller le 12 mars 2019*



DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS

au 31 décembre 2018

Préambule : Les comptes présentés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 mars 2019 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires le 24 mai 2019.

A – COMPTES CONSOLIDÉS

1 | Bilan consolidé établi selon le référentiel CRC 99-02

2 | Compte de résultat consolidé

3 | Annexe aux comptes consolidés

Note 1	Principes comptables
Note 2	Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations
Note 3	Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation
Note 4	Changement de référentiel comptable
Note 5	Analyse de certains postes du compte de résultat
Note 6	Tableau des flux de trésorerie
Note 7	Variation des capitaux propres consolidés
Note 8	Informations par secteurs opérationnels
Note 9	Frais de recherche et développement
Note 10	Impôts
Note 11	Ecarts d'acquisitions
Note 12	État de l'actif immobilisé
Note 13	Stocks et en-cours
Note 14	Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière
Note 15	Provisions
Note 16	Échéancier des emprunts et dettes
Note 17	Échéancier des créances
Note 18	Valeurs mobilières de placements
Note 19	Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan
Note 20	Liste des filiales et méthodes de consolidation
Note 21	Dividendes
Note 22	Événements significatifs postérieurs à la date de clôture des comptes
Note 23	Résultat par action et composition du capital
Note 24	Effectifs
Note 25	Rémunérations des mandataires sociaux et des dirigeants
Note 26	Honoraires des Commissaires aux comptes

I | BILAN CONSOLIDÉ établi selon le référentiel CRC 99-02

ACTIF (en K€)	Note	31/12/2018	31/12/2017
Ecarts d'acquisitions	Note 11	5 671	7 585
Immobilisations incorporelles	Note 12	2 673	1 887
Immobilisations corporelles	Note 12	17 753	18 135
Immobilisations financières	Note 12	530	463
Titres mis en équivalence	Note 3	0	9
Total actifs immobilisés		26 627	28 078
Stocks et en-cours	Note 13	27 216	21 203
Clients et comptes rattachés	Note 17	18 512	18 666
Autres créances et comptes de régularisation	Note 17	9 489	9 388
Valeur Mobilières de placement	Note 18	11 123	11 185
Disponibilités	Note 18	16 249	16 659
Total actifs circulants		82 589	77 100
Total de l'actif		109 216	105 178

PASSIF (en K€)	Note	31/12/2018	31/12/2017
Capital	Note 7	7 383	7 383
Primes	Note 7	0	0
Réserves et résultat	Note 7	48 930	46 984
Autres	Note 7	0	0
Capitaux propres - part du groupe	Note 7	56 313	54 367
Intérêts minoritaires	Note 7	2 153	1 632
Total des capitaux propres		58 466	55 999
Provisions	Note 15	7 686	7 356
Emprunts et dettes financières	Note 16	15 492	13 792
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 16	10 261	10 830
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 16	17 311	17 201
Total dettes		50 750	49 179
Total du passif		109 216	105 178

2 | COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en K€	Note	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	Note 8	103 052	100 293
Autres produits d'exploitation	Note 5	7 587	607
Produits d'exploitation		110 640	100 901
Achats consommés		-37 447	-32 738
Services extérieurs		-26 405	-24 238
Charges de personnel		-32 139	-29 385
Autres charges d'exploitation	Note 5	-181	-481
Impôts et taxes		-1 958	-1 866
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 5	-6 686	-5 884
Résultat d'exploitation		5 824	6 307
Charges et produits financiers	Note 5	-209	160
Résultat courant des sociétés intégrées		5 615	6 468
Charges et produits exceptionnels	Note 5	-10	562
Impôts sur les résultats	Note 10	421	-1 189
Résultat net des sociétés intégrées		6 026	5 841
Résultat des activités abandonnées II) c) c)			
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Dotations aux dépréciations et amortissements des écarts d'acquisition	Note 11	-1 914	-4 762
Résultat net de l'ensemble consolidé		4 112	1 079
Dont Intérêts minoritaires		925	1 093
Dont Résultat net (part du groupe)		3 188	-14
Résultat dilué par action (en €)	Note 23	6,91	-0,03
Résultat par action (en €)	Note 23	6,91	-0,03

3 | ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NSC Groupe est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Elle a son siège au 170, rue de la République, 68500 Guebwiller (France) et est cotée sur Euronext Growth à Paris depuis le 10 janvier 2017, date du transfert depuis le marché dénommé Euronext Paris compartiment C.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de NSC Groupe et de ses filiales.

Le groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie textile, à l'industrie de l'emballage ainsi que des solutions de fin de ligne de conditionnement pour les produits de grande consommation et des composants de fonderie destinés à l'industrie.

Le Conseil d'administration a arrêté le 12 mars 2019 les états financiers consolidés au 31 décembre 2018.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont exprimés en milliers d'euros et sont établis selon le référentiel 99-02.

NOTE I | PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe sont établis conformément au règlement CRC 99-02 depuis le 1er janvier 2017, suite au transfert de la cotation du titre NSC Groupe vers Euronext Growth (anciennement Alternext). Conformément au règlement ANC 2010-01 relatif aux modalités de première application pour les sociétés dont les titres sont transférés d'un marché réglementé vers le marché Euronext Growth, les comptes antérieurs avaient été établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées dans l'Union européenne et ont été retraités de manière rétrospective en utilisant les règles et méthodes comptables en vigueur à la date de clôture de l'exercice du changement. Les ajustements en résultant ont été comptabilisés en capitaux propres dans le bilan d'ouverture de l'exercice précédant celui du changement.

Lors de ce changement de référentiel comptable, l'ensemble des méthodes préférentielles a été adopté sans impact sur les comptes retraités.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de NSC Groupe et de ses filiales.

Les comptes consolidés qui sont présentés dans ce rapport financier ont été établis selon le principe de la continuité d'exploitation pour l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, à l'exception des sociétés qui sont en cours de liquidation à la date d'arrêté des comptes.

Les règles et les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées pour la présentation de comptes de l'exercice précédent.

Nous rappelons ci-dessous les principes essentiels de ces normes:

1) Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément au règlement CRC 99-02. Les catégories

concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2) Méthodes de consolidation :

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale, les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle et les sociétés sous influence notable par mise en équivalence.

Pour les sociétés mises en équivalence, les éléments du résultat et du bilan sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés lorsque la situation se présente. La quote-part de résultat et de situation nette relative à ces entités est déterminée sur la base des données consolidées de ces entités, de leurs filiales, co-entreprises et entreprises associées.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

3) Regroupements d'entreprises :

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur d'entrée conformément aux prescriptions du §211 du CRC 99-02.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écarts d'acquisitions tel que précisé au § 6) c. ci-après.

4) Conversion des comptes et des transactions exprimés en monnaies étrangères :

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultats et flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période, suivant la méthode définie au §3201 du référentiel 99-02,

La différence de conversion résultant de l'écart entre les cours d'ouverture et de clôture est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en Autres produits et charges financiers).

5) Dépenses de recherche et développement :

Conformément au règlement ANC 14-03 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Cependant, comme prévu par la méthode préférentielle, les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles

lorsque les conditions d'activation, répondant strictement à l'ensemble des critères suivants, sont réunies :

- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet existe ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle est effective ;
- des avantages économiques futurs probables générés par l'immobilisation incorporelle sont démontrés ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable.

Ces frais de développement sont alors amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée, si le logiciel est utilisé en interne, sur la base de la durée de vie probable d'utilisation.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels immobilisés sont ceux comptabilisés pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses réalisées préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Par ailleurs, des frais de développement spécifiques clients peuvent être inclus dans les travaux en cours, à une valeur ajustée à l'état d'avancement du projet ; ceci est fonction des coûts engagés et facturables dans le cadre de commandes clients en vigueur.

6) Immobilisations incorporelles et corporelles, écarts d'acquisition :

Conformément au règlement ANC 14-03 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations sont comptabilisées selon la méthode par composant, excluant de fait toute provision pour grosses réparations.

a) Amortissements :

Immobilisations incorporelles : toutes les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie estimée.

Immobilisations corporelles : les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le groupe diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes:

Constructions et matériels industriels	
Bâtiments industriels	20-30 ans
Ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3-10 ans
Bâtiments administratifs et commerciaux	20-40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode

linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, qui transfère au groupe (locataire) tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées de vie estimées et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

b) Dépréciations :

Conformément à l'ANC 14-03 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

c) Écarts d'acquisition :

Les écarts d'acquisition font l'objet, à la clôture de l'exercice, d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste à comparer les valeurs recouvrables à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants aux unités génératrices de trésorerie du groupe.

Ces unités génératrices de trésorerie sont constituées par chacune des sociétés du groupe, dans la mesure où les complémentarités stratégiques / « métiers » entre les sociétés sont réduites et que les sociétés peuvent être considérées comme le niveau le plus bas pour définir un écart d'acquisition.

La valeur recouvrable est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés, augmentés d'une valeur terminale basée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits du besoin en fonds de roulement de début de période de projection.

Le calcul des flux de trésorerie et de la valeur terminale définissant la valeur recouvrable de chaque filiale concernée est basé sur les horizons suivants : 5 ans pour les flux de trésorerie et 10 ans pour le cash-flow libre auquel est rattachée la valeur terminale. Tout horizon plus large accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à la difficulté de se projeter au-delà de la période retenue pour la modélisation des flux de trésorerie.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance appliqués aux projections des flux de trésorerie sont spécifiques à chaque société considérée dans la mesure où l'environnement sectoriel et les risques liés aux activités ne peuvent pas être globalisés.

Des tests de sensibilité aux hypothèses de calcul sont pratiqués dans le but de mieux appréhender les valeurs recouvrables.

Les tests de dépréciation sont mis en œuvre dans le cadre de la clôture semestrielle si des indices de pertes de valeurs sont identifiés au niveau des unités génératrices de trésorerie concernées.

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des

événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

7) Stocks et en-cours de production industrielle :

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au coût de revient. Ils sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Le coût de revient, incluant les coûts indirects de production, est évalué sur la base d'une activité normale.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

La valorisation des stocks et encours se fait à la plus faible des valeurs entre la valeur nette et le coût de revient et ne subit pas l'influence d'une éventuelle sous activité.

Les stocks à écoulement lent sont dépréciés selon une méthode statistique.

8) Titres d'autocontrôle :

Les titres d'autocontrôle et d'auto-détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, ainsi que leur dépréciation éventuelle, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

9) Avantages postérieurs à l'emploi :

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le groupe participe à des régimes de retraites au bénéfice du personnel.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

La méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (« Valeur actuelle probable antérieure ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le résultat d'exploitation, les impacts liés aux modifications d'hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies sont inscrits en résultat financiers, comme le prévoit le §6262 de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance-vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

10) Provisions pour restructuration et coûts de restructuration :

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans la période lorsqu'il résulte d'une obligation du groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture de la période par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation du personnel concerné.

11) Impôts :

Les crédits d'impôts recherche sont comptabilisés dans la rubrique « Impôts ».

Les crédits d'impôts pour la compétitivité et l'emploi sont comptabilisés en réduction des charges de personnel.

Des impôts différés sont calculés sur les différences entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée, c'est-à-dire que les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé. Les impôts différés actifs sont appréciés en tenant compte de leurs probabilités futures d'utilisation.

12) Revenus :

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, de biens et de services produits dans le cadre des activités principales du groupe ainsi que par les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

En général, les revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au groupe.

Les paiements partiels reçus sur contrats avant qu'ils n'aient été exécutés, sont comptabilisés en Autres dettes au passif.

Le groupe comptabilise les provisions pour garantie, retours et assimilés sur la base des conditions contractuelles et de données statistiques issues de l'expérience passée.

13) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Conformément au § 426 du CRC 99-02 « Tableau des flux de Trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Le montant figurant à l'actif du bilan dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » satisfait aux précisions apportées ci-dessus.

Les découverts bancaires, sont assimilés à un financement. Ils figurent dans la rubrique « Variation des dettes financières

nettes» du «Tableau des flux financiers» et dans la rubrique «Emprunts et dettes financières courantes» du bilan.

14) Financement à la clientèle :

Le groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors bilan.

15) Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel comprend tous les produits et charges qui ne sont pas de nature récurrente, et notamment les cessions d'immobilisations. Un détail figure en note 5 section d).

16°) Autres dettes et comptes de régulations :

Les subventions d'investissement et les avances conditionnées sont incluses dans la rubrique Autres dettes et comptes de régularisation.

NOTE 2 | PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables Français (CRC 99-02) implique que le groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

1) Dépréciation des stocks :

Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur l'analyse statistique des délais d'écoulement et de l'arrêt de la commercialisation de certaines lignes de produits. Des délais d'écoulement ou des dates d'arrêt de commercialisation très différents de ceux utilisés dans le calcul peuvent affecter sensiblement le résultat.

2) Dépréciation des créances clients et des prêts :

Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrement plus faible que celui estimé ou la défaillance de clients, peuvent avoir un impact négatif sur les résultats.

Le groupe utilise ponctuellement des instruments financiers pour limiter son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

3) Frais de développement activés, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles :

Les conditions d'activation des frais de développement sont énoncées en note I au paragraphe 5°.

Comme indiqué précédemment en note I, il est procédé, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux écarts d'acquisition, à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

4) Dépréciation d'actifs :

Conformément au § 21130 « Ecart d'acquisition positif » du référentiel 99-02, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur actuelle pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note I au paragraphe 6). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La valeur actuelle repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et peut conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

5) Provision pour garantie et autres provisions pour litiges commerciaux :

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre des garanties données sur les produits ou de pertes à terminaison. Ces provisions sont calculées sur la base de données statistiques ou sur la meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leurs variations sont mentionnées sous la rubrique « Dotation aux amortissements et provisions ». Le montant des coûts et pénalités qui seront réellement payés peut différer des montants initialement provisionnés.

6) Impôts différés :

Les impôts différés comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables.

Pour le groupe d'intégration fiscale, l'impôt différé net résulte d'une compensation des impôts différés passifs et/ou actifs entre les différentes sociétés du groupe d'intégration.

Lorsque les compensations opérées laissent apparaître un solde d'impôt différé net actif, NSC Groupe ne conserve à son actif que la quote-part d'impôt correspondante aux futurs bénéfices évalués prudemment.

7) Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Comme indiqué en note I au paragraphe 9, le groupe participe à des régimes de retraites à cotisations ou à prestations définies. Pour ces derniers, l'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, la rentabilité des placements dédiés à ces régimes, des augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité, ainsi que l'âge probable de départ à la retraite. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note II du présent document.

8) Reconnaissance des revenus :

Comme indiqué en note I au paragraphe 12, les revenus sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques

et avantages inhérents à la propriété du bien.

NOTE 3 | FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a été modifié de la façon suivante durant l'exercice :

- La SCI Florimmo, détenue à hauteur de 15,45%, a démarré son activité en 2018. L'analyse des accords passés conduit à intégrer proportionnellement cette société qui était mise en équivalence précédemment.

Les principaux faits marquants intervenus durant l'exercice sont les suivants :

- La SCI Florimmo, dont la société détient 15,45%, a acquis le 25 janvier 2018 en crédit-bail un ensemble immobilier de 1500 m² à Guebwiller destiné à être loué à une société exploitant une salle de sport,
- La société a procédé le 6 juin 2018 à la distribution d'un dividende unitaire de 2,75 €, soit 1,269 M€,
- La société a cédé le 13 juin 2018 l'ensemble des actifs de l'activité Elleo, relatifs à la production d'énergie électrique à partir de vis hydrodynamiques, pour un montant de 45 K€,
- La cessation d'activité de Monomatic Italia a été annoncée en interne le 21 décembre 2018 ; une liquidation amiable de cette filiale est prévue au 31 mars 2019,
- La société a procédé le 31 décembre 2018 à une dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition de Fege à hauteur de 1 914 K€.

NOTE 4 | CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Depuis le 1^{er} janvier 2017 les comptes consolidés sont établis avec pour référentiel le règlement CRC 99-02. Le référentiel des normes IFRS était appliqué jusqu'au 31 décembre 2016.

Les méthodes préférentielles sont appliquées systématiquement, les méthodes comptables antérieures ont été maintenues, sauf si elles sont interdites par les normes françaises.

Après analyse des différents regroupements d'entreprises, le groupe a conclu qu'aucun des écarts d'acquisitions existant au 1^{er} janvier 2017 n'avait de durée limitée. Les différents écarts d'acquisitions ne sont donc pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation tel que décrit en note 1 au paragraphe 6c).

Les écarts actuariels relatifs aux indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en résultat, ne pouvant pas être passés directement en capitaux propres.

NOTE 5 | ANALYSE DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

a) Autres produits et autres charges d'exploitation :

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Production immobilisée	0	154
Frais de développement immobilisés	897	668
Subventions d'exploitation	218	12
Transferts de charges	314	635
Production stockée	2 296	-4 611
Reprises de provisions pour dépréciation des stocks	621	661
Reprises de provisions sur autres actifs circulants	5	347
Reprises de provisions sur immobilisations	0	0
Reprises de provisions sur risques & charges	2 867	2 316
Autres produits	370	424
Autres produits d'exploitation	7 587	607
Charges de sinistres	0	0
Pertes sur créances irrécouvrables	-3	-302
Autres charges	-178	-180
Autres charges d'exploitation	-181	-481

b) Dotations aux amortissements et provisions :

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-2 993	-2 633
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	0
Dotations aux provisions sur actifs circulants	-11	-8
Dotations aux provisions sur stocks	-577	-609
Dotations aux provisions pour risques & charges	-3 106	-2 634
Total dotations	-6 686	-5 884

c) Résultat Financier

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Revenus de créances commerciales	40	5
Escomptes obtenus	37	43
Différences positives de change	31	103
Autres produits financiers	82	1 721
Reprises prov. sur titres	0	22 550
Reprises prov. sur créances financières	0	5 393
Reprises prov. risques et charges financières	43	59
Total produits Financiers	233	29 874
Intérêts & charges financières	-316	-7 086
Différences négatives de change	-24	-66
Charge nette sur cessions de VMP	-11	0
Autres charges financières	-5	-22 515
Dotations prov. sur titres	0	0
Dotations prov. sur créances	0	0
Dotations prov. sur actifs de trésorerie	-74	-2
Dotations prov. Pour risques et charges	-11	-45
Total Charges Financières	-442	-29 714
Résultat financier	-209	160

La liquidation de Sant'Andrea Novara intervenue le 23 décembre 2017 a entraîné en 2017 une reprise de la dépréciation des titres constituée antérieurement chez Euroschor. La moins-value financière liée à la sortie des titres du bilan de clôture 2017, constatée en charge exceptionnelle dans les comptes d'Euroschor, a été reclassée par transfert de charges en « Autres charges financières ».

d) Résultat Exceptionnel :

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Prix de vente des immo. corporelles cédées	173	1 624
Prix de vente des immo. financières cédées	0	3
Reprises de provisions	0	0
Transfert de charges exceptionnelles *	0	22 515
Autres produits exceptionnels	38	164
Total produits exceptionnels	211	24 306
V.N.C. des immo. corporelles cédées	-14	-1 171
V.N.C. des immo. financières cédées *	0	-22 553
Dotations aux provisions	-101	0
Autres charges exceptionnelles	-106	-20
Total Charges exceptionnelles	-221	-23 744
Résultat exceptionnel	-10	562

*Cf. le commentaire mentionné ci-avant concernant l'incidence de la liquidation de Sant'Andrea Novara sur le résultat exceptionnel 2017.

NOTE 6 | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en K€	Note	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net		4 112	1 079
Dotations nettes aux amortissements et provisions		5 251	-20 638
Résultat de cessions		-159	22 097
Variation des impôts différés	Note 10	760	570
Autres flux non financiers		21	0
Quote part des résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
Marge brute d'autofinancement après impôts		9 985	3 108
Variation des stocks	Note 13	-5 968	2 976
Variation des créances d'exploitation	Note 17	-679	14
Variation des dettes d'exploitation	Note 16	-568	3 351
Variation du besoin en fonds de roulement		-7 214	6 341
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ		2 771	9 449
Incorporelles	Note 12	-1 114	-853
Corporelles	Note 12	-2 283	-3 952
Financières	Note 12	-88	-9
Opérations d'investissement, sauf titres de participation		-3 485	-4 814
Incorporelles et corporelles		173	1 624
Financières	Note 12	0	0
Produits de cession des actifs, sauf titres de participation		173	1 624
Incidence des variations de périmètre		0	0
Acquisitions de titres de filiales		0	0
Trésorerie acquise de filiales		0	0
Cessions de titres de filiales		0	0
Trésorerie de cessions de filiales		0	0
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS		-3 313	-3 190
Autres variations financières nettes		8	3 697
Augmentations d'emprunts	Note 16	3 221	1 086
Diminutions d'Emprunts	Note 16	-1 522	-2 535
Variation des avances conditionnées		0	0
Rachat d'actions NSC Groupe		0	-11
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires		-1 269	-1 154
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-400	0
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX FINANCEMENTS		38	1 084
Incidence des variations de change		32	-119
VARIATION DE LA TRÉSORERIE DE L'EXERCICE		-472	7 224
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		27 843	20 619
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE		27 372	27 843
TRÉSORERIE NETTE A LA CLÔTURE AU BILAN		27 372	27 843
Trésorerie		16 249	16 659
Valeur Mobilières de placement		11 197	11 187
Dépréciation des valeurs Mobilières de Placements		-74	-2

Le BFR est calculé sur des valeurs brutes, les variations de provisions sur actifs circulant étant éliminées dans la ligne dotations aux amortissements et provisions.

NOTE 7 | VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en K€	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Écarts de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Autres fonds propres	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31 décembre 2016	7 906	48 750	427	753	-2 207	0	55 628	556	56 184
Résultat net			-14				-14	1 093	1 079
Affectation du résultat N-I		427	-427				0		0
Ecart de conversion				-82			-82	-18	-100
Opération sur titres auto-détenus	-523	-1 695			2 207		-11		-11
Distribution dividende (note 21)		-1 154					-1 154		-1 154
Situation au 31 décembre 2017	7 383	46 328	-14	671	0	0	54 367	1 632	55 999
Résultat net			3 188				3 188	925	4 112
Affectation du résultat N-I		-14	14				0		0
Ecart de conversion				27			27	-3	24
Distribution dividende (note 21)		-1 269					-1 269	-400	-1 669
Situation au 31 décembre 2018	7 383	45 045	3 188	698	0	0	56 313	2 153	58 466

NOTE 8 | INFORMATIONS PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des matériels destinés à l'industrie du peignage et de la filature regroupés dans le secteur NSC Fiber to Yarn. Il propose également pour les sociétés constituant le secteur NSC Packaging, des solutions de production d'emballage, principalement à base de carton ainsi que des solutions de fin de ligne de conditionnement pour les produits de grande consommation. Le groupe produit et commercialise également des composants de fonderie destinés à l'industrie.

Le secteur « Autres » inclut les solutions d'enroulage proposées par Monomatic, les activités de structure et périphériques aux métiers du groupe, telles que les services commerciaux à l'international, la mise à disposition des immeubles ainsi que la holding regroupant les frais de siège. Aucune de ces activités ne répond à des critères de nature ou de taille suffisants pour être présentée comme un secteur indépendant.

Monomatic et Monomatic Italie étaient intégrées antérieurement dans le secteur NSC Packaging. Le reclassement opéré en 2018, également appliqué aux données 2017 présentées dans ce rapport, est justifié par l'absence de marché ou de clients communs avec

les sociétés composant ce secteur.

Toutes les relations commerciales inter-secteurs sont établies sur la base de prix de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation est prépondérant : il s'élève respectivement pour les activités Fiber to Yarn, Packaging et Fonderie à 93%, 58% et 37% du chiffre d'affaires hors interco. réalisé pour l'exercice 2018.

Le chiffre d'affaires inclut principalement des ventes de produits finis.

Les chiffres présentés ci-après pour le résultat d'exploitation et le résultat net par secteurs opérationnels sont basés sur des données des différentes filiales issues du reporting interne et partiellement consolidées. La colonne « rapprochement » permet de mettre ces données en cohérence avec celles consolidées car les écritures de consolidation (élimination des flux interco, dividendes internes, retraitement des crédits-baux, impôts différés, ...) ne sont pas intégrées dans le reporting interne.

Le rapprochement pour le chiffre d'affaires est constitué par des éliminations de transactions inter compagnies. Les produits inter-secteurs sont non significatifs.

Présentation des résultats par secteurs opérationnels :

Année 2018 par secteurs opérationnels

en K€	Fiber to Yarn	Packaging	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	65 816	19 878	11 656	12 693	-6 990	103 052
Résultat d'exploitation	6 576	-939	433	-1 154	908	5 824
Résultat net	7 225	-960	423	-3 322	746	4 112
Total actifs Immobilisés	11 287	7 835	1 600	5 903	0	26 627

Année 2017 par secteurs opérationnels

en K€	Fiber to Yarn	Packaging	Fonderie	Autres	Rapprochement	Total
Chiffre d'affaires	68 305	18 136	10 600	13 217	-9 964	100 293
Résultat d'exploitation	8 359	-1 771	-174	-868	761	6 307
Résultat net	5 580	755	-182	-1 237	-3 837	1 079
Total actifs Immobilisés	11 028	9 660	1 381	6 009	0	28 078

1) Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires a progressé globalement de 3% en 2018 par rapport à l'exercice précédent grâce au redressement du secteur NSC Packaging qui a bénéficié d'un regain d'activité de Pakea, dont la facturation a augmentée de 10%, et d'une petite croissance des ventes de Fege.

Le chiffre d'affaires du secteur NSC Fiber to Yarn a diminué de 4% en 2018, les facturations de SATM et de Seydel s'inscrivant en retrait de respectivement -18% et -12% par rapport à 2017. L'activité de N.Schlumberger est restée soutenue, le chiffre d'affaires 2018 étant en hausse de 3%, grâce au carnet de commande important en début d'année.

Fonderie Schlumberger a réalisé son meilleur niveau de facturation depuis sa filialisation : après une progression de 11% en 2017, le chiffre d'affaires a augmenté à nouveau de 10% en 2018 et a bénéficié au 1er semestre d'une forte demande des principaux clients, notamment du secteur textile.

Le chiffre d'affaires « Autres » est en diminution de 4% suite à la facturation en 2017 par NSC Environnement de matériels livrés au 2e semestre pour 809 K€ et d'une refacturation par NSC USA à des clients américains de matériels livrés par Pakea à hauteur de 1 011 K€. Ce secteur d'activité englobe désormais Monomatic dont le chiffre d'affaire a augmenté de plus de 30% en 2018 et a permis de compenser la baisse des facturations mentionnée ci-avant.

2) Résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation a baissé de 8% en 2018 par rapport à l'exercice précédent.

Cette réduction est imputable en quasi-totalité à la baisse de 21% du résultat d'exploitation de Fiber to Yarn : toutefois, l'exercice 2017 avait bénéficié d'une rentabilité fortement accrue chez SATM (effet volume et valorisation favorable des stocks notamment) et de conditions d'exploitations très satisfaisantes pour les autres sociétés de ce secteur.

Les autres secteurs d'activité ont contribué à une amélioration du résultat sur l'exercice :

- La perte opérationnelle du secteur Packaging s'est réduite de 47% grâce au redressement du niveau d'activité de Pakea en 2018. Concernant 2017, le résultat de Fege avait été impacté par un report sur le 1er semestre de coûts sur affaires facturées en 2016 à hauteur de 372 K€,
- La Fonderie a bénéficié d'un niveau d'activité très élevé, d'une bonne maîtrise de ses conditions d'exploitation et des efforts commerciaux réalisés depuis 2017 sur le mix produit. Ces conditions favorables ont permis d'enregistrer un résultat d'exploitation de 433 K€ en 2018 contre une perte de 174 K€ en 2017, année qui avait été perturbée par 3 arrêts de production,
- La perte du secteur « Autres » intègre :
 - le profit d'exploitation de Monomatic qui a continué à se redresser en 2018, à 629 K€ contre 316 K€ en 2017,
 - les charges de fonctionnement de NSC Groupe qui sont en augmentation de 190 K€ en 2018. Un boni de 254 K€ concernant un produit du plan d'apurement de N.SCHLUMBERGER avait été constaté dans les comptes 2017 de NSC Groupe suite à la fusion avec FREACO.
 - une dotation aux amortissements d'un mali technique affecté aux immeubles de 703 K€ lié à la fusion en 2017 de NSC Florival avec NSC Groupe (montant quasi-identique en 2017). Ce montant est annulé en consolidation via la colonne « rapprochement ».
- La colonne « Rapprochement » intègre principalement l'annulation de l'amortissement de l'écart d'acquisition lié à la fusion de NSC Florival avec NSC Groupe.

3) Résultat net :

Le résultat net du secteur « Autres » comprend :

- Les dividendes perçus des filiales à hauteur de respectivement 600 K€ en 2018 et 500 K€ en 2017,
- Le produit d'impôt constaté pour chaque exercice par NSC Groupe sur les filiales intégrées fiscalement. Ce produit d'impôt s'élève à 636 K€ au 31 décembre 2018,
- Les dotations aux provisions, nettes des reprises, concernant les titres des filiales à hauteur de 3 019 K€ dont des dotations sur Fege pour 2 837 K€, sur Pakea pour 1 035 K€ et sur la SCI Florimmo pour 9 K€ et des reprises de respectivement 643 K€, 156 K€ et 62 K€ sur Monomatic, Fonderie Schlumberger et NSC USA.

Tous ces produits et charges font l'objet d'une annulation dans la colonne « Rapprochement » afin de présenter le résultat net consolidé en colonne « Total ». Une charge de 1 914 K€ relative à l'écart d'acquisition de Fege est également intégrée dans la colonne « Rapprochement » pour 2018.

NOTE 9 | FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Compte tenu des activités de développement engagées ou confirmées en 2018, un montant de 897 K€ a été activé en immobilisations incorporelles dont 669 K€ relatifs à trois projets conséquents engagés chez N.Schlumberger, commercialisables ultérieurement. Les projets achevés ont fait l'objet de 53 K€ d'amortissement sur l'exercice chez Monomatic. Les projets immobilisés toujours en cours de développement à la date de clôture n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

NOTE 10 | IMPÔTS

Une convention d'intégration fiscale lie la société mère NSC Groupe avec ses filiales françaises détenues à plus de 95%. Il s'agit des sociétés Euroschor, Fege, Fonderie Schlumberger, Monomatic, N.Schlumberger et Pakea. Pour 2018, une économie d'impôt de 636 K€ a été constatée du fait de cette intégration fiscale.

1) Analyse de la charge d'impôt :

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants		
• Impôts exigibles	1 181	-619
Impôts différés		
• Produits ou charges d'impôts différés (sociétés intégrées fiscalement)	-747	-550
• Produits ou charges d'impôts différés (hors intégration fiscale)	-13	-19
Total	421	-1 189

Les charges ou produits d'impôts sont constatés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés retenu est celui qui est en vigueur pour l'exercice considéré. Les taux d'impôts retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux applicables lors de l'utilisation des reports déficitaires.

2) Impôts différés inscrits au bilan :

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Groupe d'intégration fiscale NSC Groupe :		
IDA sur déficits	10 215	12 986
Autres IDA	1 905	1 587
IDP sur provisions réglementées	0	0
Autres IDP	-964	-929
Dépréciation d'IDA	-9 619	-11 362
Solde IDA	1 536	2 283
Solde IDP		
Hors groupe d'intégration fiscale :		
Sociétés en situation d'IDA nets		
IDA sur déficits	418	469
Autres IDA	64	0
IDP	-64	-52
Dépréciation d'IDA	-418	-417
Solde IDA	0	0
Sociétés en situation d'IDP nets		
Autres IDP	-31	-18
Solde IDP	-31	-18

Dans le groupe d'intégration fiscale constitué par NSC Groupe, les impôts différés actif (IDA) disponibles après imputation des impôts différés passif (IDP) ont été provisionnés de manière à ne conserver que la part estimée récupérable dans un délai raisonnable.

Compte tenu des perspectives de résultats attendus pour les 3 prochains exercices, il a été activé 1 536 K€ d'IDA à la fin de l'exercice contre 2 283 K€ retenus au 31 décembre 2017.

Hors groupes d'intégration fiscale, les IDA nets ont été dépréciés en totalité.

3) Réconciliation entre la charge d'impôts totale et la charge d'impôts théorique :

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Résultat courant	5 615	6 468
Impôt théorique au taux national*	-1 572	-2 156
Imputation des déficits antérieurs	1 572	2 159
Crédits d'impôts	1 327	315
Variation d'impôts différés	-760	-570
Impôt sur filiales étrangères	-146	-936
Autres		0
Produit ou charge d'impôts	421	-1 189

* Le taux d'impôt théorique en vigueur en France au 31 décembre 2018 était de 28% pour la part des bénéfices inférieurs à 500 000 € et de 33,33% pour la part des bénéfices au-delà.

NOTE 11 | ÉCARTS D'ACQUISITIONS

en K€	Valeur comptable nette au 31/12/2017	Entrée dans le périmètre	Dépréciation 2018	Valeur comptable nette au 31/12/2018
Fege	6 790		-1 914	4 876
FLF	0		0	0
Pakea	0		0	0
NSC Packaging	6 790	0	-1 914	4 876
Euroschor	795			795
NSC Fiber to Yarn	795	0	0	795
Total	7 585	0	-1 914	5 671

Il existe trois écarts d'acquisition contribuant à l'actif consolidé: le plus significatif concerne la société Fege acquise le 24 décembre 2013 et dont le montant brut s'élève à 10 928 K€, le deuxième concerne la société Pakea à hauteur de 11 087 K€ et le troisième concerne Euroschor et le secteur Fiber to Yarn intégré globalement à compter du 16 mars 2015, pour 795 K€.

Les taux d'actualisation sont pondérés entre le coût des fonds propres et le coût de la dette après impôts pour chaque filiale. Un coefficient de risque de 1,14, spécifique au secteur du Packaging, a été appliqué pour le calcul du coût des fonds propres.

Concernant Euroschor, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié à la date de clôture. Le test réalisé a établi une valeur recouvrable au 31 décembre 2018 supérieure à la valeur comptable de 15 376 K€ contre 21 434 K€ à fin 2017. Cette diminution de la valeur recouvrable est liée au ralentissement d'activité anticipé pour 2020 et 2021 après 3 années de croissance des ventes. Le marché iranien n'est plus accessible et les perspectives commerciales des clients turcs sont mal orientées à court terme notamment pour le secteur des fibres acryliques. Une variation de 1% des principales hypothèses pourrait entraîner une variation de la valeur recouvrable comme suit :

Variation des principales hypothèses (pour toute la période future à compter de 2019):

	Taux retenu	Impact sur la valeur recouvrable
		si variation de impact de
Taux d'actualisation	9.3%	1% -3 217
Variation du CA %	-3.1%	1% 725
% de Marge brut moyen	26.8%	1% 2 323

Concernant Pakea, la faiblesse des entrées de commandes sur le 1er semestre 2017 a induit une évaluation à fin 2017 portant une perte de valeur significative ; il a donc été procédé au 31 décembre 2017 à une dépréciation intégrale de l'écart d'acquisition résiduel pour 1 129 K€.

Concernant Fege, le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation pour 2018, respectivement 9 575 K€ et -106 K€, sont meilleurs que le budget défini. Toutefois, le niveau du carnet de commandes en fin d'exercice et les perspectives commerciales pour 2019 ne sont pas complètement en ligne avec le plan revu fin 2017. Une nouvelle évaluation a donc été réalisée en fin d'exercice. Pour la période 2019 à 2021, le chiffre d'affaire cumulé est désormais estimé à 34 660 K€, en retrait de 8,1% par rapport au plan revu fin 2017. Le chiffre d'affaire anticipé pour les années suivantes devrait

croître de façon plus élevée que le niveau retenu fin 2017 pour la période de 2022 et au-delà. La moindre croissance du chiffre d'affaires pour les 3 prochaines années impacte négativement la rentabilité attendue. Cette évaluation entraîne une perte de valeur de 1 914 K€.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour la conduite de l'évaluation réalisée :

- Une croissance du chiffre d'affaires annuel moyen de 10,0% pour la période 2019 à 2023 (un taux moyen de 9,3% avait été retenu à fin 2017), compte tenu des efforts commerciaux engagés et d'un niveau de facturation 2018 en légère croissance par rapport à l'année précédente; le taux de croissance après les 5 ans reste inchangé à 2,0% et correspond à l'inflation attendue ;
- Un taux de marge brute moyen sur 5 ans de 26,0% contre 23,0% constaté à fin 2017. Cette amélioration attendue résulte d'une meilleure absorption des frais de structure du bureau d'étude et des ateliers, du contrôle accru de l'exécution des affaires et de l'optimisation de la marge sur achats.

- Une évolution des frais généraux corrélée à l'augmentation attendue des ventes afin de refléter une incidence sur les frais de structure ;
- Un taux d'actualisation après impôts de 8,03%, en légère diminution par rapport à 2017, reflétant un coût des fonds propres de 10,61% et un coût de la dette de 1,13%

Une variation excédant les limites suivantes pourrait entraîner ultérieurement une dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition sur cette filiale

Variation des principales hypothèses (pour toute la période future à compter de 2019):

	Taux retenu	Impact sur la valeur recouvrable	
		si variation de	impact de
Taux d'actualisation	8.0%	1%	-979
Variation du CA %	10.0%	1%	224
% de Marge brut moyen	26.0%	1%	846

NOTE 12 | ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

1) Valeurs brutes

en K€	Ecart d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immo. financières	Titres mis en équivalence	Total
Valeurs brutes au 31/12/2017	23 199	7 225	56 402	466	9	87 301
Acquisitions ou transferts	0	1 114	2 283	88	0	3 485
Cessions ou diminutions	0	-59	-318	-21	0	-398
Variations de périmètre	0	0	0	0	-9	-9
Variations de change	0	0	73	0	0	73
Valeurs brutes au 31/12/2018	23 199	8 281	58 441	533	0	90 453

2) Amortissements et pertes de valeurs

en K€	Ecart d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immo. financières	Titres mis en équivalence	Total
Amortissements et pertes de valeurs au 31/12/2017	15 614	5 338	38 268	3	0	59 223
Dotations ou transferts	1 914	328	2 664	0	0	4 907
Cessions ou diminutions	0	-59	-304	0	0	-363
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0
Variations de change	0	0	59	0	0	59
Amortissements et pertes de valeurs au 31/12/2018	17 528	5 608	40 687	3	0	63 826

3) Valeurs nettes

en K€	Ecart d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immo. financières	Titres mis en équivalence	Total
Valeurs nettes au 31/12/2017	7 585	1 887	18 135	463	9	28 078
Valeurs nettes au 31/12/2018	5 671	2 673	17 753	530	0	26 627

4) Biens pris en crédit-bail

	Ecart d'acquisitions	Immo. incorporelles	Immo. corporelles	Immob. financières	Total
Valeurs brutes au 31/12/2018			5 926		5 926
Amortissements et pertes de valeurs au 31/12/2018			-1 974		-1 974
Valeurs nettes au 31/12/2018			3 952		3 952

Les biens pris en crédit-bail sont amortis en linéaire, sur la même durée que si ils avaient été acquis directement.

NOTE 13 | STOCKS ET EN-COURS

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Matières premières et marchandises	13 317	9 642
En-cours de production	5 771	4 447
Produits finis	13 497	12 523
Total brut	32 585	26 612
Dépréciation	-5 369	-5 409
Total net	27 216	21 203

Les dotations et reprises de dépréciations sont constatées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux provisions » du compte de résultat.

NOTE 14 | RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Régimes de base : Dans certains pays, le groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes sociaux concernés. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies et l'engagement du groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Au-delà des régimes de base, les régimes souscrits peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

Régimes à cotisations définies : Les prestations dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. Comme pour les régimes de base, l'engagement du groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies : La valorisation de l'engagement du groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « valeur actuelle probable antérieure », représentant le passif social à la date de la clôture de la période (PBO).

Les calculs sont réalisés avec les principales hypothèses suivantes:

- Taux moyen d'évolution des salaires : 1,6% contre 1,8% en 2017 ;
- Taux moyen d'actualisation : 1,26% contre 1,18% en 2017 ;
- Age de départ à la retraite inchangé : 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres.

Pour la couverture de ce passif social le groupe a souscrit plusieurs contrats auprès d'une société d'assurances.

Lorsque les capitaux disponibles dans le fonds géré par l'assureur sont inférieurs à la PBO, le groupe provisionne l'écart dans son passif. Au 31 Décembre 2018, cette provision s'élève à 3 213 K€ pour les sociétés françaises et couvre principalement les indemnités de fin de carrière. Les engagements totaux, hors fonds, s'élèvent à 3 554 K€ à fin 2018 :

	31/12/2017	augmenta- tion	diminution	31/12/2018
Engagement	3 875	0	-321	3 554
Fonds	-491	0	150	-342
Provision au bilan	3 384	0	-171	3 213

NOTE 15 | PROVISIONS

en K€	Montants 31/12/2017	Augment. de l'exercice	Diminutions ou reprises		Variation de périmètre	Montants 31/12/2018
			Utilisées	Non utilisées		
Pour risques de garantie aux clients	2 194	1 302	1 205	70	0	2 221
Pour risques de pertes	6	14	18	0	0	2
Pour risques divers	371	162	40	6	0	486
Total provisions pour risques	2 571	1 477	1 262	77	0	2 709
Pour charges techniques	1 200	1 168	875	0	0	1 493
Litiges fiscaux	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charges diverses	184	20	64	0	0	140
Pour charges de restructuration	0	101	0	0	0	101
Pour charges de fin de carrière	3 384	496	667	0	0	3 213
Total provisions pour charges	4 768	1 784	1 606	0	0	4 946
Total provisions pour risques et charges	7 339	3 261	2 868	77	0	7 655
Impôt différé passif	18	13	0	0	0	31
TOTAL PROVISIONS	7 356	3 274	2 868	77	0	7 686

Concernant les provisions constituées pour charges de fin de carrière, se référer à la note 14.

NOTE 16 | ÉCHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES

Le total des emprunts et dettes financières pour 15 492 K€ est constitué essentiellement d'une dette de 5 869 K€, montant à l'origine, liée à l'emprunt souscrit pour l'acquisition de la société Fege, des dettes concernant l'acquisition de bâtiments pour 1 502K€ et des dettes sur crédits-baux pour 3 460K€.

Les emprunts sont tous effectués en euro et réalisés pour partie à taux fixe.

en K€	31/12/2018				31/12/2017			
	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	de 1 à 5ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires				0				0
Emprunts auprès d'établissements de crédits	1 721	4 108	199	6 028	1 844	5 495	211	7 550
Emprunts auprès des sociétés apparentées				0				0
Emprunts et dettes financières diverses	5 143	0	0	5 143	2 025	0	0	2 025
Crédits-baux	420	1 927	1 143	3 490	535	1 997	1 221	3 753
Avances conditionnées	260	0	0	260	355	0	0	355
Concours bancaires et mobilisation de créances	571	0	0	571	110	0	0	110
Emprunts et dettes financières	8 114	6 035	1 343	15 492	4 868	7 492	1 432	13 792
Dettes fournisseurs	10 120	141	0	10 261	10 810	0	0	10 810
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0	19	0	0	19
Fournisseurs et comptes rattachés	10 120	141	0	10 261	10 830	0	0	10 830
Avances et acomptes reçus	6 858	0	0	6 858	7 376	0	0	7 376
Dettes fiscales et sociales	9 443	0	0	9 443	8 124	0	0	8 124
Autres dettes	27	0	0	27	145	0	0	145
Impôts courants	6	0	0	6	799	0	0	799
Produits constatés d'avance	916	62	0	978	757	0	0	757
Autres dettes et comptes de régularisation	17 249	62	0	17 311	17 201	0	0	17 201

NOTE 17 | ÉCHEANCIER DES CRÉANCES

en K€	31/12/2018						31/12/2017					
	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Dépréciation	Net	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Dépréciation	Net
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	213	0	237	451	0	451
Clients et comptes rattachés	18 782	128	0	18 911	-399	18 512	19 058	0	0	19 058	-392	18 666
Avces et acptes versés	760	0	0	760	0	760	1 010	0	0	1 010	0	1 010
Autres créances	1 661	0	0	1 661	0	1 661	2 638	0	0	2 638	0	2 638
Cptes courants débit	352	0	0	352	0	352	0	0	0	0	0	0
Impôts	4 931	0	0	4 931	0	4 931	919	2 279	0	3 198	0	3 198
Charges constatées d'avance	250	0	0	250	0	250	260	0	0	260	0	260
Impôts différés - Actif	589	947	10 037	11 573	-10 037	1 536	700	1 583	11 778	14 061	-11 778	2 283
Total	27 325	1 075	10 037	38 438	-10 436	28 002	24 798	3 862	12 015	40 675	-12 170	28 505

NOTE 18 | VALEUR MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Comptes courants	16 249	16 659
Placements:		
Comptes à terme	2 014	2 005
Contrats de capitalisation	1 199	6 182
Fonds obligataires	7 536	1 800
Fonds à orientation monétaire	449	1 200
Dépréciation d'actifs de trésorerie	-74	-2
Total en K€	27 372	27 843

Les contrats de capitalisation sont composés de fonds en Euro.

NOTE 19 | ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

en K€	Total	Montant provision.	Montant assuré
Engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi	3 554	3 213	342

en K€	Total		Dont envers un dirigeant	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Avals, cautions, garanties	2 445	240	0	0
Hypothèques, nantissements et autres sûretés réelles	10 785	0	0	0
Garanties d'actif et de passif	800	200	0	0
Engagements d'achats	0	240	0	0
Engagements financiers	14 030	680	0	0

Dettes garanties par une sûreté réelle en K€	Montant garanti	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des immobilisations		
			Incorporelles	Corporelles	Financières
Dettes financières > à 1 an	8 339	8 298	0	0	(*)
Dettes financières < à 1 an	2 438	0			
Dettes d'exploitation > à 1 an					
Dettes d'exploitation < à 1 an					
Dettes diverses > à 1 an					
Dettes diverses < à 1 an					

Les hypothèques, nantissements et autres sûretés donnés au 31 décembre 2018 comprennent :

- Des hypothèques pour 1 450 K€ concernant des bâtiments de production relatifs à Fege et pour 204 K€ une garantie pour le financement de la rénovation d'un bâtiment en Alsace,
- (*) Un nantissement des titres de Fege à hauteur de 50% en garantie de 4 500 K€ de dettes financières relatives à un emprunt bancaire contracté au premier semestre 2015.

Le montant global des emprunts contractés pour financer les acquisitions de sociétés en 2015 et restant à servir est de 4 500 K€. Ces emprunts sont garantis par des sûretés réelles comme mentionné ci-avant.

Un pacte d'actionnaires a été conclu par les associés de SATM en date du 18 octobre 2017 et comporte notamment une option d'achat des titres au bénéfice de Freaco ainsi qu'une option de vente des titres SATM au bénéfice de minoritaires à compter du 2 avril 2019, dont la valeur est estimée à 3 726 K€.

NOTE 20 | LISTE DES FILIALES ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Société	Pays	% de contrôle	Méthode de consolidation	Type	Secteur opérationnel
NSC Groupe	France	100%	mère		Autres
Euroschor	France	100%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
N.schlumberger	France	100%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
Seydel	Allemagne	100%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
BTH	HongKong	60%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
ZLTGT	Chine	60%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
Sant'Andrea Textile Machines	Italie	70%	globale	Filiale	Fiber To Yarn
Pakea	France	100%	globale	Filiale	Packaging
Fege	France	100%	globale	Filiale	Packaging
Fonderie Schlumberger	France	100%	globale	Filiale	Fonderie
Monomatic	France	100%	globale	Filiale	Autres
Monomatic Italie	Italie	100%	globale	Filiale	Autres
NSC USA	Etats-Unis	100%	globale	Filiale	Autres
Servitex*	Uruguay	100%	globale	Filiale	Autres
SBA*	Belgique	100%	globale	Filiale	Autres
Florimmo	France	15,45%	proportionnelle	Filiale	Autres

* Sociétés en cours de liquidation

NOTE 21 | DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, de distribuer un dividende à hauteur de 2,25 € par action au titre de cet exercice.

Au titre des exercices 2017 et 2016, les dividendes versés se sont respectivement élevés à 2,75€ et à 2,50€ par action.

NOTE 22 | ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS A LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Pakea a confié son fonds de commerce en location gérance à Fege à compter du 1^{er} janvier 2019 afin de développer les synergies et les opportunités commerciales entre ces deux filiales. La nouvelle dénomination sociale de Fege est NSC Packaging depuis cette même date.

La société a procédé le 1^{er} février 2019 au rachat d'un bloc de 41 532 titres, soit 9% du capital, au prix unitaire de 67,33€

NOTE 23 | RÉSULTAT PAR ACTION ET COMPOSITION DU CAPITAL

	2018	2017
Résultat par action (€)	6,91	-0,03
Résultat dilué par action (€)	6,91	-0,03
Résultat de base et dilué (K€)	3 188	-14
Nombre d'actions de base	461 427	461 427
Nombre d'actions dilué	461 427	461 427

Le capital est composé de 461 427 actions entièrement libérées de nominal 16 € et ouvrant droit au dividende. Il n'existe pas d'instrument financier dilutif de capital.

Au 31/12/2018, 355 302 actions sont à droit de vote double contre 352 836 au 31/12/2017.

Il n'y a pas de titres détenus en autocontrôle au 31/12/2018.

NOTE 24 | EFFECTIFS

	2018				2017			
	Cadres	Employés	Ouvriers	Total	Cadres	Employés	Ouvriers	Total
Autres (*)	26	16	26	68	26	15	26	67
Fonderie Schlumberger	3	13	31	47	3	14	30	47
FTY (**)	43	92	169	303	38	92	149	278
Packaging	46	28	26	100	49	28	26	103
Total	118	149	251	518	116	148	231	495

(*) Il s'agit des effectifs des sociétés Monomatic, Monomatic Italie, NSC Groupe, NSC USA.

(**) Il s'agit des effectifs des sociétés N.Schlumberger, Sant'Andrea Textile Machines, Seydel, et ZLTGT.

Les effectifs présentés correspondent à ceux du 31 décembre des années considérées. L'effectif des sociétés Monomatic et Monomatic Italie a fait l'objet d'un reclassement dans le secteur «Autres».

NOTE 25 | RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018 s'est élevé à 108 K€.

Durant l'année 2018, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du groupe s'est élevé à 743 K€. Cette rémunération comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence le cas échéant.

NOTE 26 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les montants des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés en charges en 2018 sont les suivants :

	2018				2017			
	Mazars	SFR	Autres	Total	Mazars	SFR	Autres	Total
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	89	63	43	195	93	72	33	198
Services autres que la certification des comptes	3	0	0	3	5	0	0	5
Total en K€	92	63	43	198	98	72	33	203

B – COMPTES SOCIAUX

1 | Bilan au 31 décembre 2018

2 | Compte de résultat social

3 | Projet d'affectation du résultat

4 | Tableau de financement

5 | Annexe aux comptes sociaux

Note 1	Principes comptables
Note 2	Faits marquants
Note 3	Analyse des résultats
Note 4	État de l'actif immobilisé
Note 5	Impôts
Note 6	Trésorerie à court terme
Note 7	Capital social et variations des capitaux propres
Note 8	Provisions pour risques et charges
Note 9	État des échéances des dettes et créances à la clôture de l'exercice
Note 10	Informations concernant les entreprises liées
Note 11	Transactions avec les parties liées
Note 12	Comptes de régularisations
Note 13	Engagements hors bilan
Note 14	Informations concernant les dirigeants, les administrateurs et la direction générale
Note 15	Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Note 16	Litiges
Note 17	Société consolidante
Note 18	Événements postérieurs à la clôture
Note 19	Effectif de la société
Note 20	Renseignements concernant les filiales
Note 21	Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs au cinq dernières années

I | BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

	31/12/2018			31/12/2017
	Montant brut	Amortissements ou dépréciations	Net	Net
ACTIF (en €)				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Brevets, logiciels et progiciels	64 747	63 208	1 540	1 838
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	64 747	63 208	1 540	1 838
Terrains	3 253 359	414 243	2 839 116	2 855 237
Constructions	18 478 835	12 878 029	5 600 806	6 623 913
Installations techniques et outillages industriels	12 178	4 851	7 327	8 545
Autres immobilisations corporelles	113 485	74 165	39 320	46 742
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	21 857 857	13 371 288	8 486 569	9 534 437
Participations	65 048 424	23 182 771	41 865 653	44 885 470
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés	2 432	2 432	0	0
Dépôts et cautionnements	200 000	0	200 000	200 000
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Immobilisations financières	65 250 856	23 185 203	42 065 653	45 085 470
ACTIF IMMOBILISE	87 173 460	36 619 698	50 553 762	54 621 745
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur cdes	0	0	0	40
Créances clients et comptes rattachés	248 938	0	248 938	233 502
Autres créances	8 498 911	206 000	8 292 911	5 721 552
Créances	8 747 849	206 000	8 541 849	5 955 054
Valeurs mobilières de placement	11 176 855	74 218	11 102 636	11 163 340
Disponibilités	9 143 914	0	9 143 914	7 447 727
Disponibilités	20 320 768	74 218	20 246 550	18 611 067
Charges constatées d'avance	9 689	0	9 689	5 079
ACTIF CIRCULANT	29 078 307	280 218	28 798 088	24 571 199
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion actif	0		0	0
TOTAL ACTIF	116 251 767	36 899 916	79 351 850	79 192 944

PASSIF (en €)	31/12/2018	31/12/2017
Capital	7 382 832	7 382 832
Primes d'émission	0	0
Réserve légale ordinaire	890 000	890 000
Autres réserves	44 855 356	46 124 280
Report à nouveau	309 720	1 854 201
Résultat de l'exercice	-3 837 377	-1 544 481
Subventions d'investissements	0	0
Provisions réglementées	0	0
CAPITAUX PROPRES	49 600 532	54 706 832
Avances conditionnées et emprunts participatifs	0	0
Autres dettes assorties de conditions particulières	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	120 180	6 181
Provisions pour charges	537 779	500 028
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	657 959	506 209
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 618 488	6 290 983
Concours bancaire	579 007	0
Emprunts et dettes financières divers	21 574 950	15 568 234
Emprunts et dettes financières	26 772 445	21 859 217
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 846	179 413
Dettes fiscales et sociales	2 063 585	1 916 803
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	19 372
Autres dettes	24 047	5 097
Autres dettes	2 087 632	1 941 273
Produits constatés d'avance	26 436	0
DETTES	29 093 360	23 979 903
Compte de régularisation		
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL PASSIF	79 351 850	79 192 944

2 | COMPTE DE RÉSULTAT

en €	31/12/2018	31/12/2017
Prestations de services	2 060 059	2 094 069
Chiffre d'affaires	2 060 059	2 094 069
Reprises sur provisions et amortissements	15 843	28 297
Transferts de charges d'exploitation	274 444	323 001
Autres produits	47 203	389 266
Produits d'exploitation	2 397 549	2 834 634
Achats non stockés: Matières et fournitures	-37 226	-20 146
Services extérieurs: Personnel extérieur	-45 172	-35 470
Services extérieurs: Loyers en crédit-bail	0	0
Services extérieurs: Autres services	-690 419	-655 498
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-13 528	-21 557
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-376 811	-359 537
Salaires et traitements	-1 077 858	-1 001 965
Charges sociales	-576 905	-536 429
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-1 046 161	-1 036 515
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-160 554	-91 067
Autres charges d'exploitation	-140 346	-138 058
Charges d'exploitation	-4 164 978	-3 896 244
Résultat d'exploitation	-1 767 429	-1 061 610
Produits des participations	600 000	499 950
Produits des autres créances immobilisées	0	2 480 572
Intérêts et produits assimilés	67 495	76 282
Plus values sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 000	0
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	865 338	2 362 165
Produits financiers	1 546 833	5 418 969
Intérêts et charges assimilés	-274 319	-282 073
Différences négatives de change	-1	-17
Moins values sur cessions de valeurs mobilières de placement	-11 350	0
Dotations aux provisions	-3 964 381	-3 830 955
Autres charges financières	0	-2 532 683
Charges financières	-4 250 051	-6 645 728
Résultat financier	-2 703 218	-1 226 759
Résultat courant avant impôts	-4 470 647	-2 288 369
Produits sur opérations de gestion	0	0
Produits des cessions d'actifs	62 400	200 000
Produits sur autres opérations de capital	0	0
Quote-part des subventions d'investissement	0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges exceptionnelles	0	0
Produits exceptionnels	62 400	200 000
Charges exceptionnelles :		
- sur opérations de gestion	-59 344	-450
- sur cession d'actifs	-5 936	-69 431
- sur autres opérations de capital	0	0
Dotations aux amortissements exceptionnels		
- amortissements dérogatoires	0	0
- aux amortissements et provisions exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	-65 280	-69 881
Résultat exceptionnel	-2 880	130 119
Participation et intéressement des salariés aux résultats	0	0
Impôts sur les bénéfices	636 151	613 769
Total des produits	4 642 933	9 067 372
Total des charges	-8 480 309	-10 611 853
Résultat de l'exercice	-3 837 377	-1 544 481

3 | PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

En 2018, la perte nette de la société NSC Groupe (société mère) s'établit à 3 837 377€ à comparer à la perte nette de 1 544 481€ en 2017.

Il sera proposé à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2018 de verser, au titre de l'exercice 2018, un dividende de 2,25 € / action.

	en €
Report à nouveau antérieur	309 720
Résultat de l'exercice	-3 837 377
Bénéfice distribuable	-3 527 657
Dividende statutaire prélevé sur le résultat	0
Dividende prélevé sur le résultat	0
Dividende prélevé sur les autres réserves	1 038 211
Total du dividende distribué	1 038 211
Report à nouveau	-3 527 657

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2018 Proposition	2017	2016	2015
Valeur nominale de l'action (€)	16,00	16,00	16,00	16,00
Nombre total d'actions	461 427	461 427	494 095	494 095
Dividende distribué par action	2,25	2,75	2,50	2,75
Montant éligible à l'abattement art. 158 CGI	2,25	2,75	2,50	2,75

4 | TABLEAU DE FINANCEMENT

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net	-3 562	-1 544
Résultat de fusion*	0	-2 434
Dotations aux amortissements et provisions	4 895	4 959
Reprise de provisions	-881	-2 390
Valeur nette comptable des actifs cédés	6	69
Produit des cessions	-62	-200
Résultat de cession	-56	-131
Marge brute d'autofinancement après impôts	396	-1 541
Variation des stocks	0	0
Variation des créances d'exploitation	-671	-273
Variation des dettes d'exploitation	200	-17
Variation du besoin en fonds de roulement	-470	-290
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ	-74	-1 832
Incorporelles	-1	-1
Corporelles	-3	-1
Financières	0	-11
Opérations d'investissements	-4	-13
Incorporelles et corporelles	62	200
Financières	0	0
Produits de cession des actifs	62	200
Acquisitions de titres de participation	0	-11
Remboursement en capital	0	0
Cessions de titres de participation	0	0
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	58	176
Variation des dettes financières	4 662	14 593
Diminutions des immobilisations financières sans passer par le résultat	0	0
Remboursement d'emprunts	-1 669	-1 481
Variation des avances conditionnées	0	0
Fusion et entrée de périmètre	0	321
Dividendes versés	-1 269	-1 154
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS	1 724	12 280
Ecart de conversion	0	0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	1 708	10 624
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	18 613	7 989
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	20 321	18 613

*Le résultat de fusion de -2 434 K€ constaté en 2017 est constitué d'un résultat négatif suite aux fusions avec FREACO et avec la SCI FLF pour respectivement 2 451 K€ et 29 K€ ainsi que du résultat positif pour 46 K€ suite au transfert de patrimoine de NSC ENVIRONNEMENT. Ces résultats n'ont pas généré de mouvement de trésorerie.

5 | ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 | PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France et conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. La présentation a été réalisée en privilégiant, comme les années précédentes, la mise en évidence des informations importantes.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1) Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

- Logiciel et progiciel sur 3 ans en linéaire
- Le matériel de bureau sur 7 ans en linéaire
- Le matériel informatique sur 1 an en linéaire

2) Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, et après réévaluations légales le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

- Pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte de l'actif net ré estimé ou de la valeur probable de négociation.

La valeur probable de réalisation des titres de Pakea et de Fege est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés augmentés des disponibilités et d'une valeur terminale basée sur le cash-flow libre moyen de la période considérée et réduits des dettes financières et des provisions pour risques et charges.

Un horizon de 5 ans a été retenu pour la période de calcul de la valeur recouvrable, sachant que tout horizon plus large accroîtrait de façon très importante les incertitudes inhérentes à une modélisation des flux futurs de trésorerie.

- Pour les participations susceptibles d'être vendues, en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation ou, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cessions sont calculées selon la méthode dite du « coût moyen pondéré ».

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

3) Actions en auto-détention

Les actions de la société détenues en auto-détention sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement pour la part affectée aux stocks options et en « Autres immobilisations

financières » pour les autres titres.

Elles sont évaluées à la date de clôture au cours du jour. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

4) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

5) Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est enregistrée au bilan dans les comptes de régularisation « Ecart de conversion passif ». Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

6) Passifs

Conformément au règlement du CNC n°00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque NSC Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

7) Impôts

NSC Groupe forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95% au moins un groupe d'intégration fiscale tel que défini à l'article 223 A du code général des impôts. Chaque société constate sa charge d'impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et NSC Groupe, en tant que tête du Groupe, détermine la charge ou le produit d'impôt comptabilisé en tenant compte des éléments suivants :

- Impôts versés à NSC Groupe par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit);
- Impôt dû au Trésor public au titre du résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale;
- L'utilisation éventuelle de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe. Dans ce cas une provision pour restitution d'impôt est constituée, l'économie d'impôt n'étant pas acquise à la société mère mais aux filiales disposant de ces déficits.
- Régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs;
- Evolution des provisions pour risques fiscaux.

Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du groupe d'intégration fiscale.

Les principes appliqués par NSC Groupe sont conformes à l'avis 2005-G du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

8) Engagements de retraite.

La société applique la recommandation ANC 2013-02 relatives aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires.

La provision se calcule en estimant la somme des indemnités de fin de carrière propres à chaque salarié en fonction de leur âge, de leur probabilité de présence, de leur évolution de salaire et d'un taux d'actualisation financier. Les écarts actuariels sont constatés en résultat financier.

Voir la note n°15 pour plus de détail.

NOTE 2 | FAITS MARQUANTS

Les principaux faits marquants intervenus durant l'exercice sont les suivants :

- La SCI Florimmo, dont la société détient 15,45%, a acquis le 25 janvier 2018 en crédit-bail un ensemble immobilier de 1500 M² à Guebwiller destiné à être loué à une société exploitant une salle de sport,
- La société a procédé le 6 juin 2018 à la distribution d'un dividende unitaire de 2,75 €, soit 1,269M€,
- La société a cédé le 13 juin 2018 l'ensemble des actifs de l'activité Elleo, relatifs à la production d'énergie électrique à partir de vis hydrodynamiques, pour un montant de 45 K€,

NOTE 3 | ANALYSE DES RÉSULTATS

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Résultat d'exploitation	-1 767	-1 062
Résultat financier	-2 703	-1 227
Résultat courant avant impôts	-4 471	-2 288
Résultat exceptionnel	-3	130
Impôts	636	614
Résultat net	-3 837	-1 544

Le résultat net de l'exercice 2018 s'inscrit en perte à hauteur de 3 837 K€, compte tenu d'une perte d'exploitation et d'un résultat financier négatif. Ces éléments sont commentés ci-après.

1) Résultat d'exploitation

Une perte d'exploitation de 1 767 K€ a été constatée en 2018 contre une perte de 1 062 K€ en 2017. Le résultat d'exploitation 2017 intégrait un boni de 254 K€ concernant la fusion avec Freaco ainsi que des dégrèvements fiscaux à hauteur de 132 K€.

2) Les produits et charges financiers

Charges financières en K€	Montant
Dotations financières aux amortissements et aux provisions ⁽¹⁾	3 964
Intérêts et charges assimilées	274
Différences négatives de change	0
Perte sur cession de VMP	11
Autres Charges Financières	0
Total des charges financières	4 250

Produits financiers en K€	Montant
Revenus des titres de participation ⁽²⁾	600
Reprises sur prov. et transfert de charges ⁽³⁾	865
Différences positives de change	0
Produits nets sur cession de VMP	14
Autres intérêts et produits assimilés	67
Total des produits financiers	1 547

⁽¹⁾ Pour l'essentiel, provision sur titres de 3 881 K€ : Pakea 1 035 K€, Fege 2 837 K€ et SCI Florimmo 9 K€.

⁽²⁾ Dividende reçu de SATM de 600 K€.

⁽³⁾ Pour l'essentiel, reprise de provision sur titres Monomatic pour 643 K€, NSC USA 62 K€ et Fonderie 156 K€.

Evolution des dépréciations de titres des filiales sur les 2 derniers exercices:

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Euroschor	0	0
Fonderie	156	-156
Fréaco	0	0
Monomatic	643	404
NSC Environnement		1 194
NSC USA	62	-151
Pakea	-1 035	-147
SBA	0	0
Fege	-2 837	-3 373
Sci Florimmo	-9	0
Total	-3 020	-2 229

Comme indiqué ci-avant, les titres de Pakea et de Fege ont fait l'objet en 2018 d'une dotation aux dépréciations significative, les titres de Fonderie Schlumberger, Monomatic et NSC USA ayant fait l'objet d'une reprise de dépréciation en 2018.

Concernant NSC Environnement, la reprise de provision de 1 194 K€, constatée en 2017 dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine, n'est pas passée en résultat.

3) Les produits et charges exceptionnels

Charges exceptionnelles en K€	Montant
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ⁽¹⁾	59
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	6
Charges exceptionnelles sur autres opérations en capital	0
Dotation aux amortissements et provisions	0
Total des charges exceptionnelles	65

Produits exceptionnels en K€	Montant
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0
Produits de cession d'éléments d'actif ⁽²⁾	62
Produits exceptionnels sur autres opérations en capital	0
Reprise sur provisions et transferts de charges	0
Total des produits exceptionnels	62

⁽¹⁾ *Autres charges exceptionnelles suite à un contrôle URSSAF*

⁽²⁾ *Cessions d'immobilisations : un terrain pour 17 K€ et des actifs de NSC Environnement pour 45 K€*

NOTE 4 | ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

1) Montants bruts

en K€	Valeurs brutes 2017	Fusions	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes 2018
Immobilisations incorporelles	64	0	1	0	65
Immobilisations corporelles	21 861	0	3	6	21 858
Immobilisations financières	65 251	0	0	0	65 251
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0	0
Total	87 175	0	4	6	87 173

2) Flux des amortissements et provisions

en K€	Valeurs brutes 2017	Fusions	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes 2018
Concessions, brevets, licences	62	0	1	0	63
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Terrains	404	0	10	0	414
Constructions	11 855	0	1 023	0	12 878
Installations techniques, matériels et outillages	4	0	1	0	5
Autres immobilisations corporelles	64	0	11	0	74
Immobilisations financières	20 165	0	3 881	861	23 185
Total	32 554	0	4 927	861	36 620

Les immobilisations corporelles comprennent un écart d'évaluation sur les terrains et bâtiments généré lors de la fusion avec NSC Florival intervenue en novembre 2016. Cet écart d'évaluation se présente comme suit :

En K€	Terrain	Construction	Total
Montant brut	1 258	5 626	6 884
Amortissement antérieur	0	-1 515	-1 515
Amortissement de la période	0	-737	-737
Sortie	0	0	0
Valeur net en fin de période	1 258	3 374	4 632

3) Titres de participations

en K€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Valeurs 2017	65 048	-20 163	44 885
Augmentations	0		0
Diminutions	0		0
Dotation et reprises de dépréciations		-3 020	-3 020
Valeurs 2018	65 048	-23 183	41 866

Le tableau des filiales et participations est présenté en Note 20.

Le détail des dépréciations constatées sur l'exercice est indiqué en Note 3.

4) Autres Immobilisations financières

en milliers d'euros	Valeurs 2017	Augmentations	Diminutions	Valeurs 2018
Titres en auto-détention bruts	0	0	0	0
Dépréciation	0			0
Titres en auto-détention nets	0	0	0	0
Prêts aux filiales bruts	0			0
Dépréciation	0			0
Prêts aux filiales nets	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	200	0	0	200
Dépréciation	0			0
Autres immobilisations financières nettes	200	0	0	200

Les dépôts et cautionnements à la clôture de l'exercice sont constitués d'une retenue de garantie de 200 K€ sur le prêt accordé par BPI France en 2014.

NOTE 5 | IMPÔTS

NSC Groupe s'est constituée tête du groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés NSC Groupe, Fonderie Schlumberger, Monomatic, Pakea, Euroschor, N.Schlumberger et Fege. Le taux d'impôt retenu est de 28% pour la fraction du bénéfice inférieur à 500 000 € et 31% au-delà.

Le report déficitaire d'ensemble du groupe d'intégration fiscale de NSC Groupe au 31/12/2018 s'élevait à 44 086 K€.

Pour l'exercice 2018, le produit d'impôts du fait de cette convention est de 636 K€. En l'absence d'intégration fiscale NSC Groupe n'aurait pas eu à acquitter d'impôt.

Il n'existe pas d'impôts différés actifs ou passifs concernant des décalages temporels au 31 décembre 2018. Le résultat avant impôts étant négatif, aucune charge d'impôt n'a été générée sur l'exercice.

NOTE 6 | TRÉSORERIE À COURT TERME

La situation des postes de trésorerie à court terme est la suivante :

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Disponibilités	9 144	7 448
Valeurs mobilières de placement	11 177	11 165
Trésorerie active	20 321	18 613
Dettes financières à court terme auprès des établissements de crédit	1 495	1 673
Dettes financières à court terme diverses	21 575	15 568
dont : dettes rattachées à des participations	9 995	8 013
trésorerie des filiales centralisée	11 511	7 487
Trésorerie passive	23 070	17 241
Trésorerie nette	-2 749	1 372

NOTE 7 | CAPITAL SOCIAL ET VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

1) Le capital social

Le capital social s'élève au 31 décembre 2018 à 7 382 832 € et est composé de 461 427 actions d'un nominal de 16 €.

2) Variation des capitaux propres sur l'exercice

en K€	Ouverture	Augment.	Diminution	Affectat. Résultat et dividendes	Clôture
Capital social	7 383	0	0	0	7 383
Primes émission, fusion, apport	0	0	0	0	0
Réserve légale	890	0	0	0	890
Autres réserves	46 124	0	0	-1 269	44 855
Report à nouveau	1 854	0	0	-1 544	310
Résultat	-1 544	0	3 837	1 544	-3 837
Subvention d'investissement	0	0	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
Total	54 707	0	3 837	-1 269	49 601

La société a réalisé une distribution de dividende en juin 2018 à hauteur de 1 269 K€, correspondant à un dividende unitaire de 2,75 €.

NOTE 8 | PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en K€	Montant en début d'exercice	Augmentation ou dotation exercice	Diminutions provisions utilisées	Diminutions provisions non utilisées	Valeurs brutes fin d'exercice
Pour risques de garantie aux clients	0	0	0	0	0
Pour risques de pertes	6	0	0	6	0
Pour risques divers ⁽¹⁾	0	120	0	0	120
Total provisions pour risques	6	120	0	6	120
Pour charges techniques	0	0	0	0	0
Litiges fiscaux	0	0	0	0	0
Provisions pour charges diverses ⁽²⁾	0	9	0	0	9
Pour charges de restructuration	0	0	0	0	0
Pour charges de fin de carrière	500	41	12	0	529
Total provisions pour charges	500	50	12	0	538
Total des provisions risques et charges	506	170	12	6	658
Dont dotations et reprises :					
- Exploitation		161	12	0	
- Financières		9	0	0	
- Exceptionnelles		0	0	0	

⁽¹⁾ Provision sur engagement donné à Fege.

⁽²⁾ Provision pour situation nette négative de la SCI Florimmo

NOTE 9 | ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES ET CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1) Échéances des créances à la clôture de l'exercice

en K€	Montants bruts	À 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Créances clients et comptes rattachés	249	249	0	0
Autres créances d'exploitation ⁽¹⁾	8 499	8 499	0	0
Total des créances	8 748	8 748	0	0

⁽¹⁾ Les autres créances d'exploitation sont constituées pour l'essentiel des comptes courants avec les filiales pour 4 896 K€ (Pakea 3 233 K€, SATM 380 K€, Fege 666 K€, SCI Florimmo 411 K€ et SBA 206 K€) et des crédits d'impôts portés au titre des filiales pour 3 462 K€.

2) Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

en K€	Montants bruts	À 1 an au plus	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	4 618	1 495	3 123	0
Emprunts et dettes financières divers	579	579	0	0
Comptes courants ⁽²⁾	21 575	12 762	8 813	0
Intégration fiscale	1 494	1 494	0	0
Avances et acompte reçus sur commandes	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207	207	0	0
Dettes fiscales et sociales ⁽³⁾	568	568	0	0
Dettes sur immo. et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres dettes d'exploitation	25	25	0	0
Produits constatés d'avance	26	26	0	0
Total des emprunts et dettes	29 093	17 157	11 937	0

⁽¹⁾ Concerne, pour l'essentiel, trois emprunts contractés auprès de BPIFrance, LCL et Caisse d'Épargne Grand Est Europe pour un montant à l'origine de 6 288 K€.

⁽²⁾ Concerne, pour l'essentiel, des avances en compte courant faites par les filiales (N. Schlumberger 8 200 K€, Fege 1 361 K€, Monomatic 1 310 K€, Fonderie 926 K€ et Euroschor 965 K€) et des dettes rattachées à des titres de participation (N. Schlumberger 7 945 K€ et Seydel 800 K€).

⁽³⁾ Concerne les organismes sociaux pour 333 K€, les congés à payer pour 169 K€, de la TVA pour 64 K€ et des autres charges à payer pour 2 K€.

NOTE 10 | INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

en K€	Montants nets
Poste du bilan⁽¹⁾	
Participations	41 866
Créances rattachées à des participations	0
Prêts	0
Avances et acomptes reçus	0
Créances clients et comptes rattachés	210
Autres créances	4 983
Emprunts & Dettes financières divers	-8 793
Avances et acomptes versés sur commandes	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-54
Comptes courants d'intégration fiscal	0
Autres dettes	-14 256
Poste du résultat⁽¹⁾	
Produits des participations	600
Autres produits financiers	27
Variation de provisions sur titres	-3 020
Autres charges financières	-127

⁽¹⁾ Débit (+) et Crédit (-) pour le bilan. Produits (+) et Charges (-) pour le compte de résultat

NOTE 11 | TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Un dividende de 1 269 K€ a été versé en 2018.

Concernant les transactions avec les dirigeants et les administrateurs, se référer à la Note 14 de cette annexe.

NOTE 12 | COMPTES DE RÉGULARISATIONS

en K€	31/12/2018
1. Les charges constatées d'avance	10
2. Les produits constatés d'avance	-26
3. Les charges à payer	424
- Factures fournisseurs non parvenues	82
- Charges de personnel	217
- Organisme sociaux	102
- Etat	2
- Divers	22
4. Les produits à recevoir	-1
- Valeur mobilières de placements	0
- Autres	-1

NOTE 13 | ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements financiers reçus et donnés

en K€	31/12/2018
Engagements donnés :	
Engagements sur pensions et indemnités de départ en retraite	576
Avals, cautions, garanties	1 583
Hypothèques, nantissements et sûretés réelles ⁽¹⁾	4 627
Garantie d'actifs et de passifs	0
Engagements portant sur les titres	3 726
Total des engagements donnés	10 512
Engagements reçus :	
Engagements sur pensions et indemnités de départ en retraite	47
Avals, cautions, garanties	0
Abandon de créances - Retour meilleure fortune	2 450
Hypothèques, nantissements	3 986
Engagements d'achats de titres ⁽²⁾	3 966
Garantie d'actifs et de passifs	200
Total des engagements reçus	10 649

⁽¹⁾ Détail des sûretés réelles :

Montants garantis par des sûretés réelles :	
Dettes financières à plus d'un an	3 132
Dettes financières à moins d'un an	1 495
Total garantis par des sûretés réelles	4 627
Montants des sûretés réelles :	
Dettes financières à plus d'un an	8 307
Dettes financières à moins d'un an	0
Total des sûretés réelles	8 307

⁽²⁾ Comprend le put sur minoritaires SATM de 3 726 K€.

Les 8 307 K€ de suretés réelles correspondent au montant garanti à l'origine des emprunts contractés et les 4 627 K€ à la dette résiduelle qui correspond aux suretés données.

NOTE 14 | INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS, LES ADMINISTRATEURS ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune avance ou crédit ne sont alloués aux dirigeants et aucun engagement n'a été pris pour leur compte.

Le montant des jetons de présence nets de cotisations, alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018 s'élève à 108 K€.

Durant l'année 2018, le montant global des rémunérations brutes versées par NSC Groupe aux membres de la Direction Générale du Groupe s'est élevé à 422 K€. Ce montant comprend les salaires, les primes, les avantages en nature et les jetons de présence, le cas échéant.

NOTE 15 | RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les engagements relatifs aux d'indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurances. A la clôture, les engagements sont de 576 K€ et le montant du fonds d'assurance est de 47 K€.

Une provision de 529 K€ est donc inscrite au bilan de clôture.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,26%
- Taux d'augmentation des salaires : 1,80%
- Taux de rendement des actifs du régime : 2.60%

Le taux d'actualisation retenu à la date de clôture est déterminé par référence à un taux de marché fondé sur des obligations à longs termes de première catégorie.

NOTE 16 | LITIGES

Il n'existait pas de litige en cours non provisionné pour la société NSC Groupe à la date d'arrêté des comptes sociaux de l'exercice 2018.

NOTE 17 | SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

La société NSC Groupe SA est tête de groupe dans la consolidation du groupe NSC. Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet ou au siège de l'entreprise.

NOTE 18 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Pakea a donné son fonds de commerce en location gérance à Fege à compter du 1^{er} janvier 2019 afin de développer les synergies et les opportunités commerciales entre ces 2 filiales. La nouvelle dénomination sociale de Fege est NSC Packaging depuis cette même date.

La société a procédé le 5 février 2019 au rachat d'un bloc de 41 532 titres, soit 9% du capital, au prix unitaire de 67,33€.

NOTE 19 | EFFECTIF DE LA SOCIÉTÉ

L'effectif de la société est de 10 personnes au 31 décembre 2018.

NOTE 20 | RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES

en K€

Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu par NSC Groupe
Euroschor	8 184	3 457	100,0%
Monomatic	1 000	1 190	100,0%
NSC USA	2 321	-1 361	100,0%
Pakea	306	1 843	100,0%
SBA	19	-205	99,9%
Servitex	2	-12	99,9%
Fège	50	2 511	100,0%
Fonderie	1 200	1 553	100,0%
SATM	300	2 426	70,0%
TOTAL			

Filiales (10 % à 49% du capital détenu par la société)	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu par NSC Groupe
SCI Florimmo	55	0	15,5%
TOTAL			

NOTE 21 | RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AU CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2014	2015	2016	2017	2018
Capital en fin d'exercice en K€					
Capital social	7 906	7 906	7 906	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	494 095	494 095	494 095	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice en K€					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 418	1 413	2 051	2 094	2 060
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	702	-1 318	1 027	366	422
Impôts sur les bénéfices	151	469	506	614	636
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 765	7 587	-2 745	-1 544	-3 837
Résultat distribué	1 112	1 359	1 235	1 269	1 038
Résultats par action en €					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,73 €	-1,72 €	3,10 €	2,12 €	2,29 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-5,60 €	15,36 €	-5,56 €	-3,35 €	-8,32 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	2,50 €	2,75 €	2,50 €	2,75 €	2,25 €
Personnel					
Effectif moyen des salariés	9,0	9,0	9,0	9,0	10,0
Montant de la masse salariale	1 001	1 056	1 013	1 002	1 078
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	540	602	567	536	577
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés en 2018 par NSC Groupe
25 513	25 513	0	0	-85	0
3 356	2 834	0	8 154	643	0
2 902	1 092	0	2 125	15	0
16 731	2 149	3 234	10 325	-678	0
19	0	206	0	0	0
31	0	0	0	0	0
13 593	7 384	666	9 553	-282	0
2 464	2 464	0	11 656	423	0
430	430	380	14 134	2 137	600
65 040	41 866	4 486			600
Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés en 2018 par NSC Groupe
9	0	411	0	-112	0
9	0	411	0	-112	0



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'assemblée générale de la société NSC GROUPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables » et « Note 4 – Incidence des retraitements selon le règlement CRC 99-02 » qui exposent le changement de méthode comptable lié à l'application, à compter de l'exercice 2017, du référentiel français (règlement CRC 99-02).

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris

isolément.

Estimations significatives : écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, dont le montant total figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 5 671 K€, font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 - Principes comptables, 6°) c) » et « Note 11 – Ecarts d'acquisitions ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies pour les entités concernées et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Estimations significatives : activation des impôts différés sur déficits

Les impôts différés actifs, dont le montant total au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 1 536 K€, sont déterminés selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables, 11°) Impôts » et « Note 10 – Impôts ».

Nous avons examiné les modalités de détermination des impôts différés actifs, contrôlé la concordance des bases d'évaluation retenues avec les données prévisionnelles dont elles sont issues et vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

VERIFICATION SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à

la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que

des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle,
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 27 mars 2019

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NSC GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les notes de l'annexe intitulées « Note 1 – Principes comptables / 2. Titres de participation », « Note 3 - Analyse des résultats / 2. Les produits et charges financiers », « Note 4 – État de l'actif immobilisé / 3. Titres de participations » et « Note 20 – Renseignements concernant les filiales » exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et les données chiffrées y afférentes. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons

pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit

réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 27 mars 2019

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Convention de compte courant avec FLORIMMO SCI

Votre société a conclu avec la société FLORIMMO SCI en date du 7 décembre 2017 une convention de compte courant rémunérée au taux annuel fixe de 3 %, portant sur un montant de 320 000 €. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration en date du 6 décembre 2017. Le conseil a motivé cette décision par la nécessité de financement du dépôt de garantie à verser à ALSABAIL au titre du contrat de crédit-bail à signer entre ces deux sociétés. Cette convention a été approuvée lors de votre assemblée générale du 25 mai 2018.

Selon avenant n° 1 du 3 décembre 2018, autorisé par votre conseil d'administration le même jour, le montant de la convention de compte courant a été porté de 320 000 € à 450 000 €, au taux d'intérêt de EURIBOR 1 mois (plancher 0 %) + 2,0 %, avec effet différé au 1er septembre 2019. Le conseil a motivé cette décision par la nécessité d'accorder un différé de paiement

complémentaire de 6 mois au locataire de la SCI FLORIMMO.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 411 000 € débiteur. Cette convention n'a pas eu d'effet sur le résultat au 31 décembre 2018.

Personnes concernées :

- Votre société, en sa qualité d'associée gérant de FLORIMMO SCI.

2. Nantissement du fonds de commerce de PAKEA SAS

Au terme de la convention conclue avec la société PAKEA SAS en date du 22 octobre 2018, le fonds de commerce de PAKEA SAS a été nanti au profit de NSC GROUPE en garantie de l'avance en compte courant accordée par NSC GROUPE à PAKEA SAS. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 14 septembre 2018. Le conseil a motivé cette décision par la nécessité de sécuriser le compte courant accordé par NSC GROUPE.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 3 233 280 € débiteur.

Personne concernée :

- Votre société, en sa qualité d'associée de PAKEA SAS, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

3. Hypothèque conventionnelle portant sur un ensemble immobilier de PAKEA SAS

Aux termes d'une convention conclue le 19 novembre 2018, une hypothèque conventionnelle portant sur un ensemble immobilier propriété de PAKEA SAS pour un montant de 1 500 000 € pour une durée de 10 ans a été accordée par PAKEA SAS à NSC GROUPE. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 14 septembre 2018. Le conseil a motivé cette décision par la nécessité de sécuriser le compte courant accordé par NSC GROUPE.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 3 233 280 € débiteur.

Personne concernée :

- Votre société, en sa qualité d'associée de PAKEA SAS, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

4. Engagement vis-à-vis de FEGE SAS

Votre société s'est engagée à prendre en charge un passif social probable de FEGE SAS, estimé à 120 611 €. Votre conseil d'administration a autorisé cette convention en date du 3 décembre 2018.

Personne concernée :

- Votre société, en sa qualité d'associée de FEGE SAS, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercice antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de compte courant avec EUROSCHOR SAS

À l'ouverture de l'exercice, votre société avait accordé à EUROSCHOR SAS une avance en compte courant d'un montant de 1 571 428 € portant intérêts au taux de EURIBOR + 1,0 %.

Le montant des produits d'intérêts de l'exercice s'élève à 6 501 €. Cette avance a été remboursée au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées :

- M. Bruno AMELINE, Président Directeur Général de votre société, Président de EUROSCHOR SAS
- Votre société, en sa qualité d'associée de EUROSCHOR SAS, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

2. Convention de compte courant avec la SOCIÉTÉ BELGE D'AUTOMATISMES Sprl

Votre conseil d'administration a donné son aval le 1^{er} décembre 2011 pour la mise en place d'une convention de compte courant sans intérêts avec la SOCIÉTÉ BELGE D'AUTOMATISMES pour un montant maximal de 150 000 €. Cette convention a été approuvée lors de votre assemblée générale du 24 mai 2012.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 14 septembre 2012. Par cet avenant, le montant maximal du compte courant a été porté à 206 000 €, ces sommes n'étant pas productives d'intérêts et devant être remboursées au plus tard dans les 18 mois après la date de mise à disposition des fonds.

Cet avenant a été approuvé lors de votre assemblée générale du 31 mai 2013.

Selon avenant conclu en date du 1^{er} juillet 2014, cette convention a été reconduite aux mêmes conditions.

Selon courrier du 2 décembre 2016, votre société a accepté la prorogation, autorisée par votre conseil d'administration du 1^{er} décembre 2016, de cette convention de compte courant au 31 juillet 2018. Le conseil a motivé cette décision par le fait que la liquidation de cette filiale, sans activité depuis plusieurs années, est retardée par la lourdeur des formalités administratives.

Selon courrier du 11 décembre 2018, votre société a prorogé cette convention de compte courant au 31 juillet 2020.

Votre conseil d'administration a autorisé cette convention en date du 3 décembre 2018 et a motivé cette décision par le fait que cette filiale est toujours en instance de liquidation.

Le solde du compte courant à la date de clôture s'élève à 206 000 € débiteur.

Personnes concernées :

- M. Bruno AMELINE, Président Directeur Général de votre société, Gérant de la SOCIÉTÉ BELGE D'AUTOMATISMES Sprl
- Votre société, en sa qualité d'associée de la SOCIÉTÉ BELGE D'AUTOMATISMES Sprl, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 27 mars 2019

Les commissaires aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Strasbourg et Didenheim, le 27 mars 2019

Les commissaires aux comptes

Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

Mazars

Valentin WITTMANN



PROJET DE RÉSOLUTIONS



PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils sont présentés et se soldant par une perte de 3 837 376,53 €.

L'Assemblée générale ordinaire prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration et Directeur Général établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-235 du même Code.

L'Assemblée générale ordinaire approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 223 quater du Code général des impôts pour un montant global de 14 148 € avec un impôt correspondant de 3 961 €, toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividende

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'imputer la perte de l'exercice de 3 837 376,53 € sur le report à nouveau antérieur de 309 719,96 €, soit un report à nouveau après affectation du résultat qui décompose comme suit :

Perte de l'exercice	- 3 837 376,53 €
Report à nouveau antérieur	309 719,96 €
Report à nouveau après affectation du résultat	- 3 527 656,57 €

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide la distribution d'un dividende prélevé sur le compte « Autres réserves » de 1 038 210,75 €.

En conséquence, il reviendra à chaque action, un dividende de 2,25 €, mis en paiement, sans frais, dans un délai de 60 jours à compter de ce jour. Au cas où lors de la mise en paiement de ce dividende, la société détiendrait, dans le cadre des autorisations données, certaines de ses actions, le montant correspondant aux dividendes non versés, en raison de cette détention, sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende ouvre droit, au profit des associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.

En cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, le dividende ouvre droit, au profit des associés personnes

physiques fiscalement domiciliés en France, à l'abattement mentionné au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts et calculé sur la totalité de son montant.

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Dividende distribué	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
Exercice 2015	2,75 €	2,75 €	0 €
Exercice 2016	2,50 €	2,50 €	0 €
Exercice 2017	2,75 €	2,75 €	0 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe consolidés arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé de 4 112 162 €.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce. Elle approuve chacune des conventions qui en font l'objet.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018

L'Assemblée générale ordinaire donne en conséquence, quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la société pour leur gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Objectif : Autorisation à donner à la société de racheter et vendre ses propres actions

L'Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et faisant usage de la faculté prévue par l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise la société, par l'intermédiaire de son Conseil d'administration ou de ses représentants légaux, à opérer en bourse sur ses propres actions, dans les conditions et limites prévues par les textes légaux et réglementaires, suivant les modalités ci-après :

- Prix d'achat maximal par action 100 €
- Prix de vente minimal par action 50 €
- Nombre maximal d'actions 10 %

Le prix maximum des 4 610 actions pouvant être acquises ne pourra pas dépasser 461 000 €.

En application de la présente résolution, ces actions pourront être acquises en une ou plusieurs fois, par tous moyens y compris le cas échéant, de gré à gré, par blocs d'actions en vue de:

- L'animation du marché avec la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- L'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- L'attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de stock-options,
- L'annulation éventuelle des actions par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation par une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration devra procéder à l'information nécessaire en application des textes légaux et réglementaires applicables.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée. Elle se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 25 mai 2018.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration ou à ses représentants légaux, avec faculté de délégation, pour passer, dans les limites et conditions fixées ci-dessus, tous ordres de bourse, assurer la tenue des registres des achats et ventes de titres, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes éventuels, remplir toutes autres formalités et faire en général tout ce qui sera nécessaire.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Augmentation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration

L'Assemblée générale ordinaire décide, conformément à l'article 20 des statuts, d'arrêter à 114 000 euros le montant maximum des jetons de présence annuels alloués au Conseil d'administration et ce jusqu'à nouvelle décision de sa part. Cette autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée générale du 30 mai 2017 qui plafonnait le montant maximum annuel des jetons de présence à 108 000 euros. Cette augmentation est liée à la nomination d'un nouvel administrateur et au renforcement du Comité d'audit à compter du 2^e semestre 2019.

HUITIÈME RÉOLUTION

Objectif des 8^e et 9^e résolutions : Renouvellement des mandats de 2 administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire réélit en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Monsieur Christian KOCH, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2022, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire réélit en qualité d'administrateur pour une durée trois années dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Madame Carine SALVY, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2022, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021

DIXIÈME RÉOLUTION

Objectif : Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée générale ordinaire nomme en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de trois ans, dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts Monsieur Emmanuel BEYDON, né le 25/10/1972 à GUEBWILLER demeurant 134, Cottenham av. Kingsford - NSW 2032 AUSTRALIE soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2022, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

ONZIÈME RÉOLUTION

Objectif : Déléguer au Conseil d'administration la possibilité de réaliser une réduction de capital de la société par annulation de titres

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société, par période de 24 mois, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce, et à réduire le capital à due concurrence.

L'excédent de la valeur de rachat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur tous postes de réserves ou de primes. Par le seul fait de leur annulation, les actions qui en feront l'objet perdront tous les droits y attachés, notamment le droit aux bénéfices de l'exercice en cours.

La présente autorisation est donnée par période de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale extraordinaire.

L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoir au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous les postes de réserves et primes et accomplir toutes les formalités requises à l'effet de réaliser, au vu des oppositions éventuelles et dans les conditions définies à la présente résolution, cette réduction de capital, constater le rachat et l'annulation desdites actions ainsi que la réduction de capital qui en découle et de modifier en conséquence les statuts de la société.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Objectif : Délégation de pouvoirs pour remplir les formalités légales

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour remplir toutes formalités prescrites par la loi.

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale: NSC Groupe

Siège social: 170, rue de la République - 68500 Guebwiller

Siège administratif: 170, rue de la République - 68500 Guebwiller

Forme juridique de la société

Société anonyme à Conseil d'administration.

Date de constitution et durée

La société a été constituée en 1810. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi et par les statuts, elle prendra fin le 15 septembre 2053.

Objet social

La société a pour objet :

- La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, et la gestion de ces participations, l'animation et la coordination des sociétés,
- Toutes prestations de services et d'études techniques, dans les domaines industriels, financier, commercial et administratif, accessoirement l'achat et la vente de tous biens et produits nécessaires à ces activités,
- L'exploitation directe ou indirecte de brevets, licences, marques et droits assimilés,
- L'achat, la construction, la prise à bail de tous immeubles, bâtis et non bâtis, leur mise en valeur et exploitation par tous moyens,
- La société peut recourir en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature ou importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède, ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupement nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location gérance de tous biens et autres droits,
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Registre du Commerce - SIRET - Code APE

Registre du Commerce : Colmar B 915 420 491

Numéro SIRET : 915 420 491 00010

Code APE : 7010 Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à NSC Groupe peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social de NSC Groupe commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures, et des sommes portées en réserve, en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève les sommes destinées à la constitution et à l'alimentation de toutes réserves et provisions ou fonds de prévoyance d'une nature quelconque ou encore à un report à nouveau.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale, sont fixées par elle, ou à défaut par le Conseil d'administration. Toutefois, cette mise en paiement doit avoir lieu dans le délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai accordée par décision de justice.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves et provisions dont elle a la disposition, soit pour compléter le dividende statutaire, soit à titre exceptionnel, en indiquant expressément le ou les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale peut offrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Mode de convocation

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration.

À défaut de convocation par le Conseil d'administration, les Assemblées générales peuvent être également convoquées :

1. Par le ou les Commissaires aux comptes dans les conditions prévues à l'article 24 des statuts.
2. Par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social.
3. Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société.

Les réunions ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué par l'avis de convocation.

Après accomplissement des formalités préparatoires prévues par la réglementation en vigueur, les convocations aux Assemblées générales sont faites, quinze jours au moins avant l'Assemblée, par envoi aux frais de la société, à chaque actionnaire titulaire

d'actions nominatives inscrites en compte, d'une convocation par lettre simple. Les actionnaires titulaires d'actions au porteur sont convoqués selon les modalités fixées par la loi.

Le délai ci-dessus est ramené à six jours en cas de deuxième convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer valablement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes et l'avis de convocation doit rappeler la date de la première Assemblée. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire prorogée sur deuxième convocation, dans les conditions prévues par cet article.

Conditions d'admission

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Toutefois, le droit pour l'actionnaire de participer à l'Assemblée est subordonné à son inscription sur le registre des actionnaires au moins cinq jours avant la date de l'Assemblée, sauf si le Conseil d'administration a réduit ou supprimé ce délai.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Toutefois, les mineurs ou interdits seront valablement représentés par leur tuteur, les sociétés et établissements publics par leur représentant légal ou par tout mandataire spécialement habilité à cet effet, sans qu'il soit nécessaire que le tuteur, le représentant légal ou le mandataire soit personnellement actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, au plus tard quatre jours avant la réunion de l'Assemblée générale, sauf la faculté pour le Conseil d'administration d'accepter que les dépôts soient faits en dehors de cette limite.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale, peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les Assemblées générales (ordinaires ou extraordinaires), le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représente chaque action, et chacune d'elles donne droit à une voix au moins, sauf limitation édictée par les dispositions légales.

Un droit de vote double est attribué, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire. Le point de départ de ce délai de quatre ans correspond à la date d'inscription dans les comptes établis sur le registre de la société, au nom de chaque propriétaire.

Toutefois, le droit de vote double est attribué dès leur émission, aux actions nominatives représentant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, et attribuées à un actionnaire du chef d'actions anciennes lui conférant ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote supplémentaire attribué en application de l'alinéa précédent.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au

profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus au dit alinéa.

Le droit de vote double visé ci-dessus ne pourra être supprimé par une Assemblée générale extraordinaire qu'après avoir requis l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit. Cette Assemblée statuera dans les mêmes conditions qu'une Assemblée générale extraordinaire.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires, sauf convention contraire notifiée par les intéressés à la société suivant lettre recommandée avec avis de réception.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

La société ne peut valablement voter avec les actions achetées par elle dans les conditions prévues par la loi ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum.

Forme des actions. Connaissance de l'actionnariat

Les actions revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire sauf l'effet des dispositions légales contraires.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

En complément des dispositions légales, tout actionnaire venant à détenir ou à cesser de détenir un nombre d'actions représentant plus de 2 % des droits de vote doit informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception et dans le délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte ou cesse de l'être, du nombre total d'actions qu'il possède.

En cas de non-respect de l'obligation d'information mentionnée ci-dessus et si la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2 % des droits de vote, le défaut de déclaration entraînera l'application des sanctions prévues par la loi.

Identification des actionnaires

La société se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont prévues par les dispositions statutaires (titre deux des statuts). L'Assemblée générale extraordinaire

est seule compétente pour décider, sur le rapport du Conseil d'administration, une augmentation de capital.

Si l'augmentation est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

Si l'augmentation est réalisée par apports en numéraire ou en nature, avec création d'actions nouvelles, l'assemblée statue valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires.

L'Assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans à dater de l'autorisation qui lui a été donnée.

MONTANT DU CAPITAL LIBÉRÉ, NOMBRE ET CATÉGORIES D'ACTIONS

Le titre a été admis à la Bourse de Paris le 23 décembre 1981 au hors cote spécial, puis transféré au Second Marché lors de sa création. L'exercice 1997 a été marqué par une offre publique de rachat d'actions. L'opération a porté sur 170 675 titres.

Au 31 décembre 1998, le capital social entièrement libéré est de 60 millions de francs divisé en 600 000 actions de 100 francs, toutes de même catégorie.

Au Conseil du 8 janvier 1999, le capital a été fixé à 9 600 000 €, divisé en 600 000 actions de 16 €, par intégration de réserves pour 2 971 872 francs.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2002 a procédé à l'annulation de 30 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2005 a procédé à l'annulation de 13 750 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008 a procédé à l'annulation de 8 000 actions par voie de réduction du capital social.

L'Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2014 a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 866 480 € et de le ramener ainsi d'un montant de 8 772 000 € à 7 905 520 € par voie d'annulation de 54 155 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 5 décembre 2015 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Le Conseil d'administration, par délégation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2017, a décidé de réduire le capital social à concurrence d'une somme de 522 688 € et de le ramener ainsi d'un montant de 7 905 520 € à 7 382 832 € par voie d'annulation de 32 668 actions, de 16 € nominal, détenues par la société. Le Conseil d'administration du 18 octobre 2017 a constaté la réalisation de ladite réduction de capital.

Plan d'option

L'Assemblée Générale extraordinaire du 12 juin 1998 a autorisé un plan d'option par rachat et/ou souscription au bénéfice de 7 000 titres.

Le plan a été mis en œuvre le 28 juin 1999.

L'option portait encore sur 5 835 titres lorsque le plan a échoué le 27 juin 2007 inclus.

Ces titres ont été annulés par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2008.

Évolution du capital

Les chiffres figurant dans les colonnes “Capital”, “Primes” et “Nombre d’actions” représentent des variations à l’exception de ceux, libellés en gras, qui correspondent à la situation du capital aux dates indiquées.

Nature des opérations	Date	Capital	Primes*	Nombre d’actions	Nominal de l’action
	14.05.1979	51 700 KF	-	94 000	550 F
Incorporation de réserves	17.05.1982	4 700 KF	-	-	600 F
Division de l’action	01.10.1985	-	-	470 000	100 F
Incorporation de réserves	14.06.1986	5 640 KF	-	56 400	100 F
Incorporation de réserves	01.09.1988	6 204 KF	-	62 040	100 F
Levée d’option de souscription d’actions	31.12.1988	19 KF	163	187	100 F
Levée d’option de souscription d’actions	31.12.1989	17 KF	144	165	100 F
Incorporation de réserves	15.09.1990	6 828 KF	-	68 279	100 F
Levée d’option de souscription d’actions	31.12.1990	39 KF	337	387	100 F
Augmentation de capital	01.07.1996	39 590 KF	327 938	395 903	100 F
Réduction de capital	01.07.1996	(37 669 KF)	(311 330)	(376 686)	100 F
Offre publique de rachat	16.07.1997	(17 068 KF)	(17 252)	(170 675)	100 F
	31.12.1998	60 000 KF	0	600 000	100 F
Conversion en euros avec incorporation de réserves	08.01.1999	9 600 000 €	0	600 000	16 €
Annulation de titres	28.06.2002	(480 000 €)	-	(30 000)	16 €
	31.12.2002	9 120 000 €	-	570 000	16 €
Annulation de titres	11.07.2005	(220 000 €)	-	(13 750)	16 €
	31.12.2005	8 900 000 €	-	556 250	16 €
Annulation de titres	04.07.2008	(128 000 €)	-	(8 000)	16 €
	31.12.2008	8 772 000 €	-	548 250	16 €
Annulation de titres	05.12.2015	(866 480 €)	-	(54 155)	16 €
	31.12.2015	7 905 520 €	-	494 095	16 €
Annulation de titres	18.10.2017	(522 688 €)	-	(32 668)	16 €
	31.12.2017	7 382 832 €	-	461 427	16 €

*primes : les montants correspondent aux mouvements sur les primes d’émission, d’apports ou de fusions, liées aux opérations de capital.

Cotation des titres de la société

L’assemblée générale a approuvé, le 7 novembre 2016, le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Alternext Paris. La radiation d’Euronext ayant eu lieu le 9 janvier 2017, le transfert sur Alternext Paris est effectif depuis le 10 janvier 2017.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS OU ENGAGEMENTS D’AUGMENTATION DE CAPITAL

Titres non représentatifs de capital

NSC Groupe n’a pas émis de parts de fondateur ou de certificats de droits de vote.

Obligations

NSC Groupe n’a pas émis d’obligations.

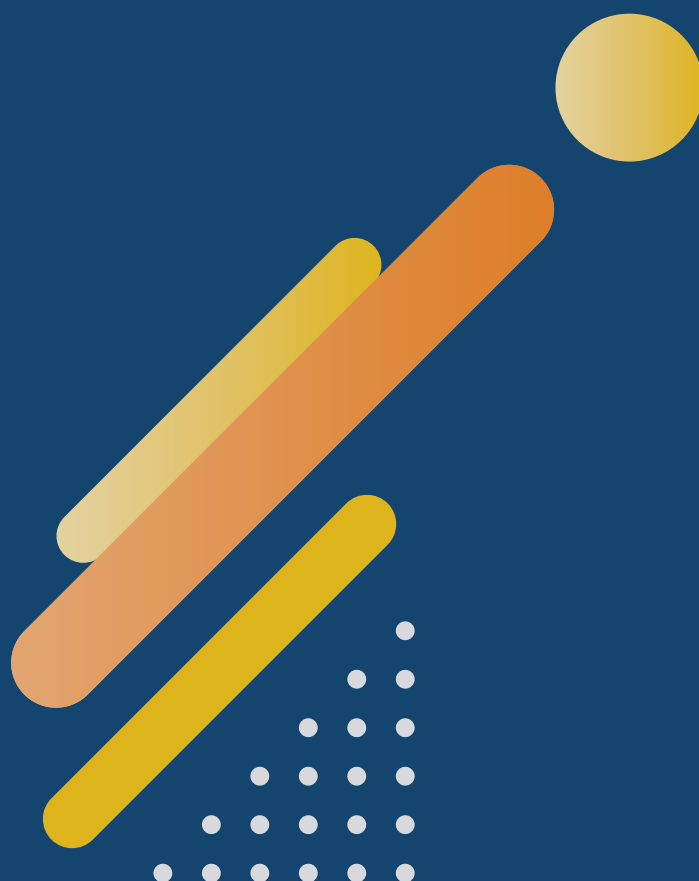
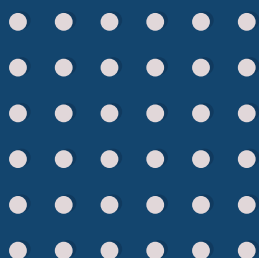
Intégration fiscale

La société NSC Groupe s’est constituée seule redevable de l’impôt sur les sociétés dû par le Groupe en application des dispositions de l’article 223 A du CGI à compter du 1^{er} janvier 1997.

L’intégration fiscale concerne les sociétés françaises, y compris Euroschor et sa filiale française N. Schlumberger qui constituaient jusqu’au 31 décembre 2015 un groupe d’intégration fiscal distinct dont la société-mère était Euroschor. Fege fait également partie le groupe d’intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2016.

HISTORIQUE DU GROUPE

1810	Création de la société
1969	Acquisition de la société Thibeu, constructeur de cardes Acquisition de la filiale anglaise de Thibeu
1973	Création de la filiale italienne
1979	Création de la filiale américaine
1981	Introduction au hors cote spécial à la Bourse de Paris
1983	Transfert automatique du titre de la société du hors cote vers le Second Marché
1986	Acquisition de la société FIP, holding de la société Asselin, constructeur d'étaux-nappeurs et de la société Same, société d'applications mécaniques, électriques et électroniques
1996	Apport partiel d'actif de l'ensemble de l'activité industrielle à la société N. Schlumberger & Cie, la société faitière optant pour la dénomination NSC Groupe
1997	Fusion-absorption de la société FIP Création de la filiale Wuxi NSC Hongyuan
1999	Acquisition de 99,84 % des titres de la société Monomatic
2000	Acquisition de 74,50 % des titres de la société Pack'Industrie
2002	Création de la filiale Monomatic Italia, filiale de la société française Monomatic
2004	Acquisition de la part minoritaire de 30 % dans Wuxi NSC Hongyuan qui prend la dénomination Wuxi NSC Machinery Co. Ltd
2005	Succession d'apports partiels d'actifs donnant naissance aux activités actuelles : N. Schlumberger (machines textiles), Sant'Andrea Novara (machines textiles et environnement), Fonderie Schlumberger (fonderie), NSC Florival (gestion du patrimoine immobilier) Regroupement de N. Schlumberger avec la filiale Finlane du groupe italien Orlandi dans la société Euroschor détenue à parité Création de la société Fréaco Acquisition de 66 % des titres de la société Spack System Fusion-absorption de la société Asselin par la société Thibeu, l'ensemble ainsi constitué prenant la dénomination Asselin-Thibeu
2007	Prise en location gérance de Same par Asselin-Thibeu
2008	Fusion de Spack System et de Pack' Industrie sous la nouvelle dénomination Pakea Fusion-absorption de Same par Asselin-Thibeu Rachat des titres de Fonderie Schlumberger par Fréaco
2010	Création de NSC Environnement
2011	Cession des sociétés Asselin-Thibeu et Wuxi NSC Machinery au groupe Andritz
2013	Acquisition de 60% des titres de la société Fege et de 100% de la Sci FLF
2015	Acquisition de 38% supplémentaires des titres de la société Fege Prise de contrôle à 100% de la société Euroschor
2016	Acquisition de 70% de la société Sant'Andrea Textile Machines Fusion de NSC Florival avec NSC Groupe
2017	Fusion de Fréaco, NSC Environnement et SCI FLF avec NSC Groupe Liquidation de Sant'Andrea Novara <i>In bonis</i>
2018	Prise de participation dans la SCI Florimmo à hauteur de 15,45 %



nsc groupe

170 rue de la République
68 500 GUEBWILLER (France)
Tél. +33 (0)3 89 74 40 19
Fax +33 (0)3 89 74 41 03
nsc@nsc.fr